

République Française

Ville de
Marolles-en-Hurepoix

Essonne

Arrondissement de Palaiseau



Avis d'Appel à la Concurrence

- Nom de l'organisme acheteur : Ville de Marolles-en-Hurepoix.
- Personne responsable du marché : M. le Maire,
- Adresse : 1 avenue Charles de Gaulle, 91630 Marolles-en-Hurepoix
- Tel. : 01.69.14.14.40
- Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr
- Adresse Internet : [https:// www.marollesenhurepoix.fr](https://www.marollesenhurepoix.fr)

Objet du marché :

MISE EN PAGE DE PUBLICATIONS MUNICIPALES

Procédure adaptée en application des articles 42 - 2 de l'ordonnance n°2015 – 899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n°2016 – 360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Lieu d'exécution : **1, avenue Charles de Gaulle
91630 Marolles-en-Hurepoix**

Date limite de réception des offres : Lundi 19 mars 2018, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date Affichage : Lundi 26 février 2018

LETTRE DE CANDIDATURE

HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNE DE MAROLLES-en-HUREPOIX
 1, Avenue Charles de Gaulle - 91630 Marolles-en-Hurepoix
 Tel : 01.69.14.14.40 - Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

B - Objet de la consultation.

MISE EN PAGE DE PUBLICATIONS MUNICIPALES

C - Objet de la candidature.

La candidature est présentée :
 pour le marché public ou pour l'accord-cadre (*en cas de non allotissement*) ;
 pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (*en cas d'allotissement*) ;
 pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.

D - Présentation du candidat.

Le candidat se présente seul :

Le candidat est un groupement d'entreprises :
 conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :
 NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Nom et prénom du signataire (***)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

¹

F1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3 du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel ou les membres du groupement déclarent présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :

(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

Les membres du groupement :

signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

DC2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNE DE MAROLLES-en-HUREPOIX
1, Avenue Charles de Gaulle - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tel : 01.69.14.14.40 - Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

MISE EN PAGE DE PUBLICATIONS MUNICIPALES

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

n Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

n Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

C2 - Cas particuliers :

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement

- | | | |
|----|---|--|
| 1. | Société coopérative ouvrière de production (SCOP) | Indiquer ci-contre la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant la SCOP candidate, ou produire une attestation délivrée par les directions régionales chargées du travail. |
| 2. | Groupement de producteurs agricoles | Indiquer ci-contre les références de publication au Journal officiel de l'arrêté du ministère chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité d'organisation de producteurs du candidat
Pour les candidats européens, produire la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture mentionnant le candidat. |
| 3. | Artisan ou entreprise artisanale | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 4. | Société coopérative d'artisans | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 5. | Société coopérative d'artistes | Indiquer ci-contre le numéro d'immatriculation au Centre de Formalités des entreprises, ainsi que la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant le candidat. |
| 6. | Entreprise adaptée
(L5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail) | Produire le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionales chargées de l'emploi et de la formation professionnelle. |
| 7. | Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) | Indiquer ci-contre la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. |
| 8. | Autres : A préciser | |

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

Désignation du (des) opérateur(s) :

F - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement. (si demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice. Cette rubrique concerne exclusivement les marchés publics ou accords-cadres passés pour les besoins de la défense.)

G - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- DC1 (Lettre candidature) et DC2 (Déclaration du candidat)
- DC3 (Acte d'engagement)
- Cahier des Clauses Particulières
- Règlement de consultation
- Bordereau de prix
- Maquettes

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

Montant TTC³ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

n Nom de l'établissement bancaire :

n Numéro de compte :

2 Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

3 Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B4 - Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est un (1) an renouvelable 3 fois à compter de :

la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

B7 - Origine et part des fournitures :

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

Pays de l'Union européenne, France comprise :%.

Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics
(Union européenne exclue) :%.

Autre :%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

n Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

COMMUNE DE MAROLLES-en-HUREPOIX
1, Avenue Charles de Gaulle - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tel : 01.69.14.14.40 - Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

n Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Monsieur Georges JOUBERT, Maire de la commune de Marolles-en-Hurepoix, dont la compétence pour signer le marché a été déléguée par délibération N°13 du Conseil Municipal en date du 21 juin 2016.

n Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles 127 à 130 du décret 2016-360 :

**Nathalie LAVENIR,
Service Communication, Culture et Informatique
Mairie de Marolles-en-Hurepoix
1, Avenue Charles de Gaulle - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tel : 01.69.14.14.40 - Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr**

n Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

**Trésorerie Principale d'Arpajon
17, rue Victor Hugo
91294 ARPAJON CEDEX
Tel : 01.60 83 41 63 Fax : 01.60 26 97 17**

n Imputation budgétaire :

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;

Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;

Autres annexes ;

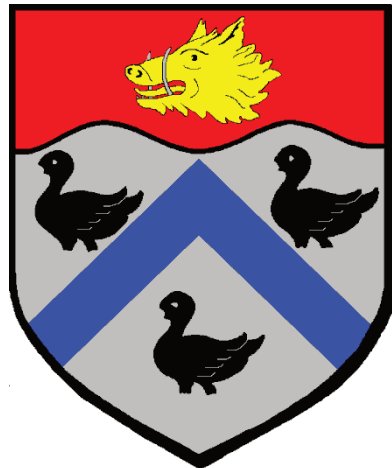
Pour l'Etat et ses établissements :

A : , le

Signature

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

MAITRE DE L'OUVRAGE :



COMMUNE de MAROLLES en HUREPOIX
91630

MISE EN PAGE DES PUBLICATIONS MUNICIPALES

DOSSIER de CONSULTATION des ENTREPRISES
D.C.E.

Règlement de Consultation

Le présent R.C. comprend 11 pages numérotées de 1 à 11.

Date limite de remise des offres : Lundi 19 mars 2018

Mairie de Marolles-en-Hurepoix
Service Communication, Culture et Informatique
1 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40
Fax : 01.69.14.14.59
Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage

COMMUNE de MAROLLES-EN-HUREPOIX

Objet de la consultation

**MISE EN PAGE
DES PUBLICATIONS MUNICIPALES**

Remise des offres mite de réception : 19 mars 2018 à 12h00

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 – Définition de la procédure	4
2.2 - Décomposition des prestations	4
2.3 – Mode de dévolution	4
2.4 - Mode de règlement.....	4
2.5 - Durée du marché et délais d'exécution	4
2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation.....	4
2.7 - Délai de validité des offres.....	4
2.8 - Propriété intellectuelle.....	4
2.9 - Dispositions relatives aux travaux intéressant la « Défense ».....	4
ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES	5
3.1. Documents fournis aux candidats retenus.....	5
3.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats	5
ARTICLE 4	7
SÉLECTION DES CANDIDATURES.....	7
JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES	7
4.1 - Sélection des candidatures.....	7
4.2 - Jugement des offres.....	7
ARTICLE 5.....	8
CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE NON DEMATERIALISEE.	8
5.1– Modalités de retrait des dossiers :	8
5.2- Modalités de remise des offres :.....	8
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Les prestations demandées font l'objet d'un marché constitué d'un seul lot :

MISE EN PAGE DES PUBLICATIONS MUNICIPALES

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée.

Elle est soumise aux dispositions des articles 27 et 59 du décret 2016-360.

2.2 - Décomposition des prestations

Le marché comporte une Tranche Ferme (TF)

La description du contenu est détaillée dans le Cahier des Clauses Particulières.

2.3 – Mode de dévolution

Le marché sera conclu,

- ⇒ - soit avec un prestataire unique ;
- ⇒ - soit avec des prestataires groupés solidaires.

2.4 - Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement par mandat administratif.

Toutefois, une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus, fait l'objet d'un examen dès lors que le candidat a également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le maître d'ouvrage.

Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires de chaque phase sous forme de paiements partiels définitifs.

Les sommes dues sont payées dans le délai de 30 (trente) jours.

2.5 - Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.8 - Propriété intellectuelle

Sans objet

2.9 - Dispositions relatives aux travaux intéressant la « Défense »

Sans objet.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

3.1. Documents fournis aux candidats

Le présent Dossier de Consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement ;
- Les pièces du projet de marché à compléter : DC1, DC2, AE (DC3), BP.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Maquette d'une première de couverture et de 2 pages internes (basée sur l'InfoMag N°29 : 1^{ère} de couverture et pages 10 & 11.
- La/les pièce(s) non contractuelle(s) destinée(s) au jugement de l'offre.

3.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Il est rappelé que le (ou les) signataire(s) doi(ven)t être habilité(s) à engager le candidat.

PRESENTATION PAPIER

A - Chaque candidat aura à produire dans son dossier de candidature les éléments suivants :

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 44 à 46 du code des marchés publics :

- Une déclaration d'intention de soumissionner ou DC1 (obligatoirement en cas de groupement), la déclaration du candidat : DC2 obligatoire avec date et signature de ces imprimés précédés de la mention « lu et approuvé » ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- Les pièces prévues aux articles R.324-4 ou R324-7 du code du travail : déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (formulaire NOT11)
- Les attestations et certificats mentionnés à l'article 55 du décret 2016-360 et délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (formulaire NOTI2).
- Une attestation de fournitures des déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales incombant au co-contractant et datant de moins de six mois,
- Une attestation sur l'honneur établie par le co-contractant, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L320, L143-3 et R143-2 du code de travail. Le candidat produira cette attestation datée du jour précédant la date de remise de celle-ci.
- Les attestations d'assurance nécessaires à l'exercice de la mission

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnées ci-dessus, à l'exception du DC1.

Pour évaluer les capacités professionnelles et techniques des candidats, seront également joints les documents suivants :

- Des éléments permettant d'apprécier les capacités techniques, financières et professionnelles, mémoire technique,

La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout autre moyen.

En cas de dossier incomplet, le pouvoir adjudicateur demandera aux candidats de fournir les pièces manquantes dans un délai de **5 jours ouvrés**. Toute absence de réponse du candidat pour compléter son dossier ou de dossier ne présentant pas les garanties

administratives, techniques et financières, entraînera le rejet de la candidature conformément à l'article 55 du décret 2016-360.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produira les mêmes documents concernant le(s) sous-traitant(s) que ceux exigés ci-dessus. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants sans indication du montant sous-traité.

B- Chaque candidat aura à produire dans son offre les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes complété, daté et signé par les représentants qualifiés des opérateurs économiques,
- Le CCP accepté sans aucune modification, daté et signé par les représentants qualifiés des opérateurs économiques,
- Le RC accepté sans aucune modification, daté et signé par les représentants qualifiés des opérateurs économiques,
- Un bordereau de prix forfaitaire, établi par le candidat (en cohérence avec le phasage défini dans le cahier des charges, et dont le total forfaitaire est reporté dans l'acte d'engagement)
- Des maquettes de la première de couverture du N°29 ainsi que des pages 10 & 11 de ce même numéro permettant ainsi d'évaluer le respect de la charte graphique et la valeur technique de l'offre du candidat.

NOTA : Au **titre de l'article 55 du décret 2016-360**, les candidats sont informés que le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les attestations et certificats cités ci-dessus, dans le délai **de 5 jours** à compter de la réception par le candidat de la lettre recommandée de la personne publique l'informant de l'attribution du marché. Le candidat devra alors transmettre :

- Les pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché,
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.
-

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnées ci-dessus à l'exception du DC1.

Le candidat établi dans un autre Etat que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait pas fournir ces documents dans le délai précité, conformément aux dispositions de l'article 60 du décret 2016-360, son offre serait alors rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 4 : SÉLECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

4.1 - Sélection des candidatures

A l'issue de l'analyse du contenu des pièces relatives à la candidature, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45 et 47 à 50 de l'ordonnance 2015-899 et de l'article 51 du décret 2016-360,
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 50-54 du décret 2016-360 et dans l'arrêté du 29 mars 2016, et fixées dans le présent règlement de consultation,
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties professionnelles et financières suffisantes.

4.2 - Jugement des offres

La Personne Responsable des Marchés (PRM), éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

La Personne Responsable des Marchés (PRM), après avis de la commission d'appel d'offres, choisira l'offre conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- o La valeur technique, notée sur 80 points, appréciée sur la base des documents fournis par le candidat en mettant en évidence des éléments suivants :
 - o Délai d'exécution, (40 points)
 - o Respect de la charte graphique et de son esprit (40 points)
- o Le prix de la prestation, noté sur 20 points, examiné sur la base du prix forfaitaire proposé.

La PRM examinera l'offre des candidats pour établir un classement.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir le ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre. L'absence de ces documents entraînera le rejet de l'offre.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, la personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou les sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaire.

La PRM pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE NON DEMATERIALISEE

5.1- Modalités de retrait des dossiers :



COMMUNE DE MAROLLES-en-HUREPOIX
1, Avenue Charles de Gaulle - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tel : 01.69.14.14.40 - Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

Il sera possible de disposer du DCE sous format électronique,
en faisant la demande par courriel à l'adresse mairie@marolles-en-hurepoix.fr

5.2- Modalités de remise des offres :

5.2.1.- Les candidats remettent leur offre sous pli cacheté, par porteur contre récépissé ou transmis par voie postale en recommandé avec accusé de réception. Les offres devront parvenir aux adresses ci-dessous avant la date limite et heure limites indiquées sur la page de garde du présent document :

- Adresse de transmission *par pli recommandé avec avis de réception postal* :

MAIRIE de Marolles-en-Hurepoix
1 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX

- Adresse de *remise du pli contre récépissé* :

MAIRIE de Marolles-en-Hurepoix
1 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX

5.2.2. Présentation des offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par mail ne sera accepté.

Cette présentation se fait avec 1 enveloppe sur laquelle il sera indiqué :

Objet du marché :

MISE EN PAGE DE PUBLICATIONS MUNICIPALES

« **Ne pas ouvrir** ».

Adressée à :

MAIRIE de Marolles-en-Hurepoix
1 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

MAIRIE de Marolles-en-Hurepoix

1 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX
Téléphone : 01.69.14.14.40

Une réponse sera alors adressée, en temps utile, à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Le

A

(Nom, signature et cachet, précédés des mentions manuscrites "Lu et approuvé")

Vu, le pouvoir adjudicateur,

A Marolles-en-Hurepoix,

Le

Représenté par Monsieur Georges JOUBERT, Maire de la commune de Marolles-en-Hurepoix

Est accepté le présent règlement de consultation pour valoir document contractuel.

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

MAITRE DE L'OUVRAGE :



COMMUNE de MAROLLES-en-HUREPOIX
91630

**MISE EN PAGE
DE PUBLICATIONS MUNICIPALES**

DOSSIER de CONSULTATION des ENTREPRISES
D.C.E.

Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Le présent cahier des charges comprend 5 pages numérotées de 1 à 5.

Date limite de remise des offres : 19 mars 2018

Mairie de Marolles-en-Hurepoix
Services Communication, Culture et Informatique
1 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40
Courriel : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 2. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	3
ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE 4. MODALITES D’EXECUTION	3
ARTICLE 5. DELAI D’EXECUTION	3
ARTICLE 6. REALISATION DES BULLETINS MUNICIPAUX	3
ARTICLE 7. PUBLICATION SPECIFIQUE A 2012	4
ARTICLE 8. DISPOSITIONS PARTICULIERES	4
ARTICLE 9. PAIEMENT	4
ARTICLE 10. REVISION DE PRIX	5
ARTICLE 11. RETENUE DE GARANTIE – CAUTION BANCAIRE	5
ARTICLE 12. PENALITES DE RETARD	5
ARTICLE 13. RESILIATION	5

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES

Le présent marché concerne l'opération suivante :

Mise en page de publications municipales.

ARTICLE 2. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

La lettre de candidature (DC1) et la Déclaration du candidat (DC2),
l'Acte d'Engagement (A.E. ou DC3),
Le Règlement de la Consultation (R.C.),
le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.),
le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.),
InfoMag N°29

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHÉ

La durée d'exécution du marché public est d'un (1) an, reconductible 3 fois pour la même période. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins deux mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Le titulaire signifiera au pouvoir adjudicateur au moins deux mois avant la fin de la durée de validité du présent marché sa volonté de ne pas reconduire son engagement.

Après expiration ou résiliation, les deux parties restent tenues d'honorer les obligations contractées. Tous les bons de commande devront être émis pendant la période de validité du marché. Le règlement pourra être effectué au-delà de cette date.

ARTICLE 4. MODALITES D'EXECUTION

Les commandes seront effectuées au moyen de bons de commande établis par le service communication. Ils seront signés par l'ordonnateur et reprendront la référence du marché, la désignation précise de la commande, la quantité, le délai de réalisation et le prix.

ARTICLE 5. DELAI D'EXECUTION

Les délais seront fixés lors de la remise des premiers éléments, en fonction des besoins et des possibilités offertes par le titulaire et des impératifs de la mairie. Un rétroplanning sera ainsi mis en place.

Pour information, après la remise des premiers éléments, le titulaire devra fournir une première épreuve dans un délai d'une semaine maximum puis une version complète environ 10 jours après la réunion en mairie. Après une relecture d'environ 8 jours, les corrections s'effectueront en 2 ou 3 jours avant la validation du BAT.

ARTICLE 6. REALISATION DES BULLETINS MUNICIPAUX

- Spécificités du bulletin municipal

Ce bulletin, nommé « InfoMag Marolles », comporte 32 pages A4, recto verso en Quadri et sort 3 fois dans l'année : Fin janvier, fin juin et début octobre.

- Remise des éléments

Les premiers éléments (texte en .doc, photos en jpg et chemin de fer) seront remis lors d'un rendez-vous en mairie. Les éléments manquants seront envoyés au fur et à mesure sur votre serveur FTP sécurisé. Il peut vous être demandé de fournir des photos issues de base de données concernant des photos et illustrations libre de droit.

- Mise en page

Pour le bulletin municipal, il est primordial de respecter la charte graphique existante (la commune ne possède pas les fichiers source). Cette publication est imprimée 3 fois par an (fin janvier, fin juin et début octobre) et chaque période possède une couleur spécifique : rouge et violet en janvier ; violet et vert en juin ; rouge et jaune en octobre).

De même, chaque thème (vie de la commune, scolaire, CCAS...) du bulletin possède une couleur qui est reprise dans le titre. Chaque article est visuellement séparé.

Certaines photos peuvent nécessiter des retouches graphiques (enlever un panneau, un fond, un fil électrique, une date...) ou/et des recadrages.

Lors de la mise en page, le titulaire préviendra le service communication lors de toutes difficultés rencontrées lors de la mise en page (article trop long, photo de qualité insuffisante, page trop chargée...). S'il s'aperçoit d'une coquille dans le texte, dans un titre ou autre, il préviendra le service communication pour demander validation de la correction.

- Relecture / Corrections

Le titulaire s'engage à effectuer toutes les corrections d'auteur demandées par le service communication, sans que cela n'engendre de facturation supplémentaire. Cependant, généralement en environ 4 jeux de correction, nous obtenons un Bon à Tirer (BAT)).

Le service communication remettra les différentes corrections au format PDF, directement sur votre serveur FTP sécurisé et vous préviendra par mail ou par téléphone.

Lorsqu'un BAT sera validé (par mail), le titulaire s'engage à fournir au service communication un fichier PDF du BAT avec un poids fichier raisonnable (moins de 10 Mo).

- Transmission pour impression

Après validation du BAT, le titulaire fera et enverra directement le fichier prépresse au prestataire de la mairie qui gère l'impression des publications municipales. Il doit se mettre d'accord avec l'imprimeur pour que le fichier corresponde aux normes de l'imprimeur pour qu'il puisse l'imprimer sans y retoucher.

Le titulaire préviendra l'imprimeur par mail du dépôt du BAT sur son FTP sécurisé et mettra le service communication en copie.

ARTICLE 7. PUBLICATION PARTICULIERE

Durant le mandat 2014-2020, la commune souhaite réaliser un « au fil du mandat », de 32 pages en format 21*21 cm, en quadri et en recto/verso. La distribution aura lieu les 17 et 18 mai 2018.

ARTICLE 8. DROIT DE CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE

La mairie reste propriétaire des textes et images fournis. La titulaire ne pourra les utiliser pour un autre usage.

ARTICLE 9. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le titulaire doit posséder un serveur FTP sécurisé.

ARTICLE 10. PAIEMENT

Chaque bon de commande fera l'objet d'une facturation, avec des factures émises à l'attention du service émetteur. Le règlement se fera par mandat administratif dans les 30 jours après réception de la facture.

ARTICLE 11. REVISION DE PRIX

Les prix sont fermes et non révisables pour une période de 12 mois à compter de la date de notification du marché. Les prix appliqués seront conformes au bordereau de prix unitaire annexés à l'acte d'engagement.

A la fin de la période initiale, et à date anniversaire, les prix pourront être révisés par application de la formule **qui prend en compte l'indice SYNTEC et qui s'établit ainsi** :

$$P1 = P0 \times \frac{S1}{S0}$$

P1 : prix révisé

P0 : prix contractuel d'origine

S0 : indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine (valeur décembre 2017 : 266,7)

S1 : dernier indice publié à la date de révision (valeur mois décembre n+1)

Cet indice mensuel est reconnu par le Ministère de l'Économie et des Finances depuis le 11 mars 1974.

Application de la taxe à la valeur ajoutée

Sauf dispositions contraires, tous les montants figurant dans le présent marché sont exprimés hors T.V.A. Les montants facturés sont calculés en appliquant les taux de T.V.A en vigueur à la date du fait générateur de la T.V.A.

ARTICLE 12. RETENUE DE GARANTIE – CAUTION BANCAIRE

Sans objet

ARTICLE 13. PENALITES DE RETARD

En cas de non respect des délais d'exécution ou de livraison de l'article 5, une pénalité de 200 € sera décomptée par jour de retard.

ARTICLE 14. RESILIATION

Tout manquement aux termes de ce marché entrainera la résiliation de celui-ci même en cours d'exécution et sans indemnité.

Les deux parties seront liées, même en cas de résiliation, jusqu'à l'achèvement des obligations contractées.

MAITRE DE L'OUVRAGE :



COMMUNE de MAROLLES en HUREPOIX
91630

**MISE EN PAGE
DES PUBLICATIONS MUNICIPALES**

BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES

N° de prix	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE Euros HT exprimés en chiffres
1	<u>BULLETIN MUNICIPAL (3 par an)</u>		
	Brochure de 32 pages recto verso quadri Format fini : 21 x 29,7 cm ; Format ouvert : 42 x 29,7 cm L'unité (en EUROS et en lettres) :	U	
2	<u>BILAN MANDAT</u> <u>La brochure contiendra 32 pages.</u> <u>Cette brochure ne sortira qu'une fois en mai 2018</u>		
	Brochure de 32 pages recto verso quadri Format fini : 21 x 21 cm ; Format ouvert : 42 x 21 cm	U	

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
le

Le Maître d'ouvrage,
(Nom, signature et cachet)

L'entreprise,
(Nom, signature et cachet
précédé des mentions "Lu et Approuvé")

Mairie



MAROLLES
EN HUREPOIX

InfoM^{MAROLLES}Mag

Le magazine d'information de notre ville

N° 29 - Janvier 2018



Bonne et heureuse année 2018



Pacsez-vous en mairie

p.8



Travaux « route de Cheptainville » p.9



« Les fables de la Fontaine » le 16 mars
p.16



Mairie

1 avenue Charles de Gaulle
91630 Marolles-en-Hurepoix

☎ 01 69 14 14 40

📠 01 69 14 14 59

✉ mairie@marolles-en-hurepoix.fr

🌐 https://marolles-en-hurepoix.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi : 8h30 à 12h

Horaires d'ouverture du CCAS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h



Sommaire

Petites maisons placées sur le parvis de la mairie durant les fêtes

	• Édito	p 3
	• Comptes-Rendus des Conseils Municipaux	p 4
	• Environnement	p 5
	• Culture et loisirs en images	p 6
	• Vie de la commune	p 8
	• CCAS et Résidence du Parc	p 12
	• Médiathèque	p 15
	• Manifestations à venir	p 16
	• Scolaire et Périscolaire	p 17
	• Sport	p 20

	• Associations	p 22
	• Tout s'explique	p 28
	• Etat civil	p 29
	• Envoyez-nous vos photos	p 29
	• Et chez nos voisins	p 29
	• Numéros utiles	p 30

Responsable de la publication : **Mairie de Marolles-en-Hurepoix**.
Directeur de la publication : **Georges JOUBERT**.
Responsable de la communication : **Francis PREUD'HOMME**.
Service communication : **Nathalie LAVENIR**.
Réalisation : Sandra CAUDRON.

Imprimeur : **IMPRIMERIE ROCHELAISE** **certifiée Imprim'vert.**
Imprimé sur papier certifié PEFC 100% 10-31-1240.

Photo 1^{ère} de couv. : Les vœux du maire du 12 janvier. Photo 2^{ème} de couv. : Petites maisons placées sur le parvis de la mairie durant les fêtes. Les textes doivent être fournis sur CD, par mail (communication@marolles-en-hurepoix.fr) ou sur clé USB et les photos numériques en format jpg haute résolution. Les photos en épreuve imprimante ne seront pas acceptées. Date limite de remise des articles pour le prochain bulletin : **lundi 14 mai 2018**.





Marollaises, Marollais,

A chaque nouvelle année, je suis heureux de vous présenter au nom du Conseil Municipal et du Personnel Communal mes vœux les plus sincères.

L'année 2017 a connu une série d'élections importantes au niveau national, avec des conséquences locales ; Olivier Léonhardt, élu sénateur, a dû démissionner de son siège de Président de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA). Je ne doute pas un seul instant que son successeur, Eric Braive, œuvrera, lui aussi, pour un développement maîtrisé de notre territoire.

En 2018, pour la gestion communale, nous continuerons d'appliquer la diminution des charges de fonctionnement mise en place depuis 2015, pour faire face aux baisses des dotations de l'État et à l'incertitude sur la compensation des pertes de recettes liées à la diminution importante de la Taxe d'habitation. Malgré ces contraintes qui nous sont imposées, fournir une qualité de service avec moins de ressources est un objectif prioritaire et c'est toujours avec la même passion que votre équipe municipale prépare le budget afin que Marolles-en-Hurepoix avance. Pour les différents projets communaux, nous privilégions donc la recherche de subventions, car même si elles retardent la réalisation des dits projets, elles permettent avant tout de limiter les dépenses de la commune.

A titre d'exemple, je voudrais vous citer les **principales réalisations de l'année 2017** :

- le **préau de l'école élémentaire Roger Vivier** avec une aide de 25% par une subvention de l'État,
- l'**isolation acoustique de l'ensemble des salles de classe de l'école maternelle Gaillon** accompagnée par une subvention de l'État à hauteur de 30%,
- l'**aménagement de carrefours dans des secteurs accidentogènes par des plateaux surélevés financés à 50% par un fond de concours attribué par CDEA**,
- la **continuité de la mise en accessibilité des passages piétons** existants et la création de certains avec une subvention au titre des petits aménagements de sécurité routière à hauteur de 30%,
- l'**aménagement d'un parcours de santé et d'un Street-Workout sur le stade**, dans le cadre des nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France, financé à hauteur de 50% par la Région,
- l'**aménagement de l'entrée de ville, route de Saint-Vrain, par de nouveaux trottoirs et un rond-point**, permettant de réduire significativement la vitesse, financé en totalité par l'aménageur du lotissement et la taxe d'aménagement s'y afférant,
- la livraison, en septembre dernier, du **nouveau Centre Technique Municipal et du Centre de Première Intervention de nos Sapeurs-Pompiers**,
- la livraison finale des **logements du Cœur de Ville** et l'**ouverture de la maison médicale**, au sein de ce nouveau quartier de logements qui a permis, non seulement de garder à Marolles-en-Hurepoix certains professionnels de santé, mais aussi d'en accueillir de nouveaux.

2017 a aussi vu naître et commencer des grands chantiers qui seront terminés et livrés en 2018 (et 2019) :

- l'achèvement et la livraison, malheureusement retardée, de l'**opération Avenue du Lieutenant Agoutin** va permettre de créer un «Cœur de Ville » avec un **large espace central paysagé** qui nous a permis d'**éviter une densification supplémentaire réclamée par les services de l'État qui exigent toujours plus de construction d'habitations...**

- la **réhabilitation complète de la route de Cheptainville** qui a commencé. Je remercie chaleureusement le SIARCE et Cœur d'Essonne Agglomération pour leur très importante participation financière. Ce chantier sera long et provoquera forcément des nuisances : je compte par avance sur la compréhension des riverains.

2018 et 2019, ce sera aussi :

- l'**aménagement aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » du parvis de l'église** accompagné par une subvention de l'État à hauteur de 50% du montant HT des travaux,
 - la **réfection de la totalité du toit de l'église, la 1^{ère} tranche de la rénovation de la salle des fêtes** et la **restructuration du bâtiment des tribunes du stade** ; ces trois opérations sont subventionnées à hauteur de 75% dans le cadre d'un contrat de territoire avec le Département que je remercie vivement,
 - la **réhabilitation de la ferme du Puits Sucré**, qui n'accueillait plus d'activité agricole, et qu'un promoteur transforme actuellement en 30 logements dont 8 sociaux ; la commune veille particulièrement au respect des règles de conservation de ce patrimoine,
 - la **réhabilitation de la maison située au 11 Grande rue, dite « Maison Houdas »**, acquise par la Mairie en 2016, par sa transformation en logements sociaux en conformité avec les règles de conservation du Patrimoine,
 - la **reconstruction de la Poste**, qui devrait être relancée sur cette période avec sa mise en accessibilité financée à hauteur de 50% par une subvention de l'État,
 - la rentrée scolaire 2018/2019 avec un retour à la semaine de quatre jours, conformément aux préconisations de l'État et au souhait des représentants de parents d'élèves et des enseignants,
- et
- **pour notre Jeunesse, j'ai demandé qu'une réflexion soit engagée par les élus et le personnel afin d'apporter une nouvelle dynamique à la politique Jeunesse et mieux répondre aux attentes des jeunes marollais.**

Pour cette année et celles qui suivront, je souhaite que notre ville et notre communauté d'agglomération poursuivent leur développement maîtrisé, équilibré, harmonieux et qu'elles continuent à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, porteuses d'emplois de proximité, en respectant notre identité.

Je remercie l'ensemble des élus et du personnel communal pour leur engagement renouvelé à mes côtés.

Pour 2018, le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Mes vœux s'adressent à chacun d'entre vous, à vos familles, à vos proches, à vos entreprises ; avec une pensée particulière pour ceux qui sont les plus démunis, et ceux qui souffrent de maladie ou de solitude.

Marollaises, Marollais, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2018.

Votre Maire
Georges JOUBERT



Du 28 septembre 2017

Membres du Conseil Municipal présents : 20

Membres du Conseil Municipal ayant donné pouvoir : 3

Membres du Conseil Municipal absents : 3

Votants : 23

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Budget assainissement - Affectation du résultat (annule et remplace la précédente délibération)
2. Budget - Décision modificative et Subvention complémentaire pour le C.C.A.S.
3. Admission en non-valeur
4. Subvention exceptionnelle au profit de Saint Martin et Saint Barthélémy suite à l'ouragan Irma
5. Personnel communal - Régime indemnitaire – RIFSEEP (Délibération rectificative)

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant

(Pour : 15 – Abstentions : 8)

6. Personnel communal – Régime indemnitaire – Prime de responsabilité pour certains emplois administratifs de direction

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants

7. Personnel communal - Logement de fonction pour nécessité absolue de service – Centre technique municipal
8. Personnel communal - Modification du tableau des effectifs
9. Personnel communal - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion
10. Nouvelle Convention financière entre les communes du secteur d'activité du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) - Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
11. Convention cadre entre la commune, le conseil départemental et le collège Saint-Exupéry relative aux conditions générales d'utilisation des installations sportives communales
12. Service Jeunesse - Tarifs du séjour européen 2018
13. Salle des fêtes - Règlement intérieur et convention d'utilisation
14. Salle des fêtes - Tarifs

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant

(Pour : 21 – Contre : 2)

15. Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail - Avis favorable (Demande de Carrefour Market)

Les points suivants ont été présentés au Conseil

16. Autorisation d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'Environnement - Projet Amazon France transport - Information du Conseil Municipal quant à la décision préfectorale
17. Syndicat de l'Orge - Approbation du rapport d'activités 2016

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Du 30 novembre 2017

Membres du Conseil Municipal présents : 19

Membres du Conseil Municipal ayant donné pouvoir : 5

Membres du Conseil Municipal absents : 2

Votants : 24

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Budget - Décision modificative n°2
2. Budget - Anticipation de crédit pour 2018
3. Budget - Subvention complémentaire au budget du CCAS et de la RPA
4. Subvention au profit de la Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Cœur d'Essonne Agglomération sur le transfert des compétences à effet du 1^{er} janvier 2017
6. Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant

(Pour : 22 – Abstentions : 2)

7. Charte relative aux réseaux ou médias sociaux et aux moyens de communication de manière plus générale

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants

8. Médiathèque Jean Farges : Contrat de bénévolat
9. Renouvellement du bail de la gendarmerie
10. Projet de convention d'occupation d'un terrain RFF : autorisation à signer la convention
11. Conventions d'occupation de différentes salles sportives
12. Modalités de fourniture et de recouvrement des clés d'accès au patrimoine communal
13. Transfert de la compétence réseaux secs (gaz/électricité) au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant

(Pour : 21 – Contre : 3)

14. Demande de Carrefour Market pour dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2018 - Information du Conseil Municipal

Les points suivants ont été présentés au Conseil

15. Cœur d'Essonne Agglomération - Présentation du rapport annuel d'activités 2016
16. SIARCE - Présentation du rapport annuel d'activités 2016

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu détaillé de ces séances est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune : www.marolles-en-hurepoix.fr après son approbation lors de la séance suivante du Conseil Municipal.





Le chêne tricentenaire situé sur le stade

Notre commune possède un arbre remarquable : Un chêne QUERCUS sur le stade de football. Âgé d'environ 300 ans, son tronc mesure 1m57 de diamètre et 30m de haut.

Cet été, quelques branches sont tombées, nous appelant à faire procéder à une étude et un diagnostic complet de ce chêne (état phytosanitaire, défaut de structure, nature et urgence des interventions d'entretien, de restauration et de mise en sécurité à mettre en œuvre).

Les résultats de cette étude sont relativement bons ainsi que sa tenue mécanique. Elle a toutefois révélé quelques défauts :

- Type de défaut 1 : des champignons lignivores blancs et noirs ont été identifiés sur le collet,
- Type de défaut 2 : des écorces incluses sont présentes sur le tronc,
- Type de défaut 3 : des cavités ont été découvertes sur le collet.



Les interventions à prévoir sont une taille sanitaire et la pose de 12 haubans. Elles seront réalisées en début d'année 2018. Ce chêne remarquable devra être contrôlé tous les deux ans.

Fitness Park

Venez prochainement faire le plein de santé !

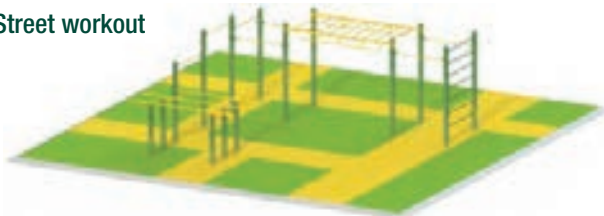
Situé près du cistade sur le stade Norbert Batigne, le parcours de santé vous permettra de profiter de 10 agrès différents et de pratiquer du sport. Ouvert à tous et entièrement gratuit, ces appareils vous feront travailler tous les groupes musculaires en toute sécurité grâce à des matériels simples, efficaces et pour tous niveaux sportifs.

A côté sera également installé très prochainement un « Street workout » qui mélange gymnastique et musculation grâce au poids du corps. L'occasion pour tous les sportifs de s'entretenir en toute liberté.

Bon sport à tous !

Fitness Park

Street workout



Parcours de santé composé de 10 agrès



Rénovation des plaques de rue anciennes

Rien ne doit être laissé à l'abandon dans une commune qu'il s'agisse du grand ou du petit patrimoine.

C'est pour cela que 5 plaques de rue ont été rénovées car elles étaient dégradées et avaient besoin d'une nouvelle jeunesse.

- 2 plaques de cocher,
- 1 plaque sur la mendicité,
- 1 plaque panneau de « Leudeville »,
- 1 plaque de rue (rue de l'église).



avant



pendant



après



Ces plaques de cocher ont été créées en 1835 et ont été installées dans les villages jusqu'à la première guerre mondiale, notamment aux carrefours et en hauteur afin de permettre aux cochers de se diriger.

Beaucoup ont disparu aujourd'hui, elles font partie du patrimoine à sauvegarder.

Nicolas JAMOIS, passionné de ces plaques de cocher, a proposé de restaurer ces plaques via l'association Henri BOUILLIANT.

À ce jour, il a à son actif plus de 250 plaques de rue restaurées. Touchant l'Histoire et le Patrimoine, c'est en 1846 que Charles Henri BOUILLIANT invente la plaque avec des lettres en relief.

Elles seront coulées en un seul jet en fonte de fer, zinc ou cuivre.



Culture, loisirs et vie communale en images...



Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Une cérémonie sous le signe du recueillement en présence de Monsieur JOUBERT, des élus, des anciens combattants, de nombreux enfants et de marollais.



Vœux du maire le 12 janvier

C'est toujours avec grand plaisir que le maire, les élus, les présidents d'associations ainsi que les Marollais qui le désirent se retrouvent aux vœux du maire. Après un bilan des réalisations 2017 et une présentation des projets 2018, tous se sont retrouvés pour échanger et partager un moment convivial.



Accueil des nouveaux marollais

Vendredi 15 décembre, le maire et son conseil municipal ont convié les nouveaux marollais à une réunion de présentation de son équipe et des employés municipaux présents. Il a énoncé tous les services présents sur Marolles, les projets finalisés et en cours, ainsi qu'un panel des manifestations de 2017. Un apéritif, offert par la municipalité, a permis à près de 100 personnes présentes de poursuivre les échanges en toute convivialité.



Georges JOUBERT nommé Caporal d'Honneur du SDIS

En reconnaissance de son engagement, de sa détermination et de son dévouement auprès des pompiers, Georges JOUBERT a reçu de Monsieur CAROLI, chef de corps du département, le titre de Caporal d'Honneur en présence de Mme La Préfète et du Président du SDIS.



Fête de la peinture rapide

Chaque artiste a pu, encore cette année, donner libre cours à son imagination et à sa créativité sur un sujet inspiré des monuments, lieux ou personnages célèbres de la commune. 26 personnes dont 5 enfants ont participé à la nouvelle édition de la fête de la peinture.



Remise des médailles du travail

Une cérémonie qui récompense l'ancienneté de service et la qualité des initiatives prises dans son travail.



Marolles fête son cinéma

Pour la première année, la commission culture a souhaité profiter du Festival Francilien pour faire découvrir au plus grand nombre le cinéma. Une exposition avec de nombreux objets issus du début du cinéma a été organisée et de nombreux enfants ont pu venir l'admirer. Une projection du film «Le voyage de Monsieur HULOT» a eu lieu le vendredi 20 octobre.



Culture, loisirs et vie communale en images...



Camion à histoires

Dans le cadre de l'itinérance du théâtre de Brétigny, nous avons accueilli, à guichet fermé, le spectacle « L'ours qui avait une épée » pour 3 représentations le samedi 2 décembre à 10h30, 14h30 et 16h30. Tous les enfants à partir de 4 ans sont ressortis enchantés.



Concert de Jazz

Cette année, c'est dans une ambiance conviviale que le groupe « Isabelle Seleskovitch French Jazz Trio », composé d'une chanteuse, d'un pianiste et d'un contrebassiste s'est produit à Marolles pour faire revivre quelques grands classiques du Jazz.



Concert de Noël

Nous avons eu la chance d'accueillir l'ensemble *Sequentiae*, chœur composé de 39 choristes, un organiste et un quatuor de cordes pour un merveilleux concert plein de grâce, de force et d'émotion.



Cirque Bouglione le 25 novembre



Une sortie qui émerveille toujours autant petits et grands.



Noël des enfants marollais le 23 décembre

Toujours un aussi grand succès ! Les enfants ont la joie de venir faire une photo avec le père Noël, d'avoir un goûter et d'assister à un spectacle rempli de magie...



Chantiers citoyens

Le SIAECE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau) a organisé, en partenariat avec la commune, un chantier jeunes citoyens du 23 au 27 octobre. 8 jeunes de 14 à 17 ans ont ainsi participé à des travaux de fauchage et d'entretien. Leur travail a été salué et récompensé par la remise de chèques vacances de 230 € par personne.



Téléthon

Le 8 décembre, nous avons recueilli la somme de 3 406€ pour la recherche ! Un grand merci à tous les bénévoles et à tous les donateurs.



Vœux du Maire



C'est toujours une vaste foule, composée d'élus de Marolles et du département, du personnel communal, d'acteurs associatifs, de partenaires et de marollais, qui se réunit à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Le vendredi 12 janvier, chacun a pu écouter le discours de Monsieur le Maire avant d'échanger et de partager autour du verre de l'amitié, le tout dans une ambiance conviviale et sympathique.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.



Enquête de satisfaction sur la communication



Dans un souci constant d'améliorer la qualité de ses services, la commune vous propose une enquête de satisfaction sur la qualité de l'information et de la communication.

L'enquête sera diffusée via la newsletter le 5 février, ne vous prendra pas plus de 5 min et vous aurez jusqu'au 25 février inclus pour y répondre.

Si vous ne l'avez pas déjà fait et que vous souhaitez donner votre avis, n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant à la newsletter sur le site internet de la commune.

Votre avis compte : donnez-nous votre avis sur les points à améliorer et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions !

PACS

Compétence jusqu'à présent exclusive des tribunaux d'instance et des notaires, l'enregistrement, la modification ou la dissolution des PACS est, depuis le 1^{er} novembre 2017, une compétence communale.



Pour effectuer cette démarche, vous pouvez déposer votre dossier complet en mairie et une date de rendez-vous vous sera proposée.

Le dossier doit comporter :

- la copie intégrale des actes de naissance de moins de 3 mois des 2 personnes,
- la copie des Cartes Nationales d'Identités des 2 personnes,
- la convention de PACS,
- la déclaration conjointe de PACS.

Remise des médailles du travail

La médaille d'honneur du travail, instituée par le décret du 15 mai 1948, est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée.



Ces médailles sont la reconnaissance de toute une « tranche de vie », de l'apport de chacun et chacune au développement de son entreprise, grâce au professionnalisme, à l'efficacité et à l'amour du travail bien fait. Pour la promotion 2017, félicitations aux 28 diplômés de la médaille du travail :

- 9 Argent (20 ans)
- 6 Vermeil (30 ans)
- 8 Or (38 ans)
- 5 Grand Or (après 40 ans de service).



Parvis de l'église



Pour se mettre en conformité avec la réglementation, la commune réalise des travaux pour permettre l'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite en aménageant le parvis et en rénovant ses abords.

Ainsi les marches et pentes existantes seront modifiées pour créer un accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite dans l'axe de la porte, en pente très douce pour rejoindre le passage piéton. Afin

d'éviter toute création de muret, main courante et autres obstacles, source d'accident, le parvis sera en pente douce pour rejoindre les limites des voies de chaque côté de cet accès.

Dans un souci d'ordre qualitatif, les pierres qui constituent l'actuel emmarchement seront réutilisées pour réaliser le seuil devant l'église. La consultation d'entreprises a été lancée pour une remise des offres fin janvier 2018.

Les travaux devraient débuter au cours du premier semestre 2018.

Route de Cheptainville



La requalification de la route de Cheptainville nécessite l'implication et la coordination de plusieurs maîtres d'ouvrage. En effet, dans un premier temps, le SIARCE procède au changement de la canalisation principale d'eau potable. Dans un deuxième temps, Cœur d'Essonne Agglomération interviendra sur le réseau d'assainissement. Dans un troisième temps, la commune réalisera l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication. Et enfin, Cœur d'Essonne Agglomération interviendra pour la réfection complète de la voie, des trottoirs, de l'éclairage et des espaces verts.

La première phase de ces travaux de grande ampleur se déroule normalement depuis l'intervention de GrDF pour supprimer l'ancienne canalisation de gaz qui ne se trouvait pas à l'endroit prévu. Le SIARCE a missionné les entreprises Urbaine de Travaux et GTO pour la réalisation des travaux sur la canalisation d'eau potable.

En parallèle, Cœur d'Essonne Agglomération a démarré son intervention sur le réseau d'assainissement avec, à l'entrée de l'allée des sorbiers, la création d'un poste de refoulement des eaux usées (puits de 8 mètres de profondeur).



L'intervention sur l'assainissement consistant également au changement de la canalisation des eaux usées, il sera nécessaire de fermer la voie à la circulation. Une déviation sera mise en place début février pour 8 mois environ.

Afin de vous présenter en détail cette opération d'envergure, une réunion publique d'information se tiendra le jeudi 1^{er} février 2018 à 19h à la salle des fêtes.

Cœur de ville



Depuis cet été, les travaux de l'aménagement de l'avenue du Lieutenant Agoutin avancent à une bonne cadence.

Ainsi, les câbles aériens ont été enfouis, nécessitant une coupure électrique le 27 décembre 2017 au matin.

Les voies latérales sont en grande partie créées. GrDF prévoit une intervention courant janvier 2018 pour rectifier son erreur d'altimétrie sur le réseau gaz, dysfonctionnement générateur de 2 mois de retard.

Ainsi, les travaux pourront se poursuivre avec la bascule de la circulation sur les voies latérales et la création du mail central paysager.





Pompiers

Le SDIS* de l'Essonne à l'Élysée dont deux Marollais

(Cadre de Santé Capitaine Vincent Lebreton et Chef de Centre de Marolles Lieutenant Lionel Ragot)

Le vendredi 6 octobre, de nombreux sapeurs-pompiers ont été conviés à l'Élysée pour une cérémonie en hommage aux hommes et femmes mobilisés sur les feux de forêts de cet été dans le sud de la France.



Le président de la République, durant cette cérémonie, a souhaité remercier les nombreux acteurs engagés sur ces différents événements : « Ce soir, je voulais tout simplement vous témoigner ma reconnaissance et celle de la Nation tout entière. Cette reconnaissance va aux militaires, ceux de la sécurité civile et ceux de nos armées, aux sapeurs-pompiers, aux bénévoles des associations agréées de sécurité civile, aux forces de l'ordre qui se sont relayées sur le continent et aux Antilles pour porter secours à nos concitoyens en difficulté. Ma reconnaissance va également aux élus, à leurs services ainsi qu'à tous les services de l'Etat et à l'autorité judiciaire qui ont été fortement mobilisés dans ces moments difficiles et qui ont tous répondu présents face aux sollicitations que suscitent de tels événements. ».

Une délégation du SDIS de l'Essonne était présente pour cet événement, menée notamment par Madame Marie-Claire CHAMBARET, Vice-présidente du CASDIS ainsi que par le directeur départemental du SDIS, le Contrôleur-général Alain CAROLI.

*SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.



septembre au 7 octobre 2017. Après un départ très matinal de Marolles et un arrêt à Poitiers pour admirer une superbe église romane et pour déjeuner, nous sommes arrivés à Saint Pée sur Nilvelle en soirée.

Accueil sympathique verre en main...

Dès dimanche matin, en route pour visiter le Pays Basque, nous avons découvert la très belle villa Arnaga et ses jardins où a vécu Edmond Rostand avec sa famille et, malgré la pluie, nous avons arpenté le village d'Espelette, célèbre pour ses piments et ses chocolats, puis Ainhoa où nous avons admiré un retable remarquable.

Suivront de belles découvertes : les grottes de Sare, l'ancien monastère devenu musée d'Urdax (en Espagne) et le moulin à grains, alimenté par un cours d'eau, qui permettait de produire de l'électricité pour le village dès le début du XX^{ème} Siècle. A Saint Jean-Pied-de-Port, nous avons parcouru les rues médiévales, itinéraire emprunté par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle. Puis à Arcangues nous nous sommes rendus sur la tombe de Luis Mariano avant de partir visiter Biarritz et son célèbre « Rocher de la Vierge ». En cours de route, des chanteurs révèlent leurs talents accompagnant, à leur façon, les chansons inoubliables de Luis Mariano ce qui nous a permis de retrouver enfin le soleil (pas celui de Mexico)...

Les pompiers sur les bancs de l'école

Tel était le thème à l'occasion de la soirée de la Sainte Barbe du 4 novembre 2017 qui a été une vraie réussite :

- Discours des autorités
- Remise d'un chèque de 100 € de l'amicale à M. BARDET pour le travail remarquable de son association sur l'histoire des sapeurs-pompiers depuis leur création, exposé au nouveau centre de secours le 9 septembre à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux.
- Remise de lettre de félicitations pour leur travail au moment des fortes inondations au s/ch. Rémy COCHETEAU et au 1^{er} classe Guillaume HANOT
- Remise du maillot des pompiers de Marolles au Lieutenant-colonel PETITPOISSON car ce dernier nous quitte pour devenir le directeur départemental de la Meurthe et Moselle.
- Les écoliers des années 1970 (futurs pompiers à Marolles) à l'écoute du maître de classe.



Voyage des seniors Marollais au pays basque

« Nous avons fait un beau voyage ». C'est une chanson célèbre mais c'est aussi une belle réalité vécue par les seniors Marollais du 30

Dax nous a dévoilé ses charmes : fontaine d'eau chaude jaillissant à une température de 65°, vastes arènes où se déroulèrent des corridas mémorables et aussi des courses landaises. En route pour un déjeuner de gastronomie locale dans une ferme auberge. Après avoir reçu toutes les explications sur l'élevage des canards gras – du poussin d'un jour, si mignon, à l'animal engraisé – il est temps de passer à table pour déguster les produits de la ferme : la tourtière aux pommes à l'armagnac a clôturé un repas apprécié de tous. Promenade digestive l'après-midi à Hossegor et Capbreton – au bord de l'Océan.

Tout au long de la semaine, nous avons visité les belles villes du Pays Basque : St Jean de Luz où fut célébré le mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse – Bayonne, Hendaye avec une incursion en Espagne au col d'Ibardin où nous déjeunons avant quelques achats dans les « bentas ». Et dans chaque ville, les gourmands ont pu apprécier les nombreuses spécialités : chocolats, jambon et charcuteries, tome de brebis, gâteau basque, bonbons... A Ascain, nous avons découvert les tissages des renommés tissus basques. Nous n'oublierons pas les soirées animées, instructives, amusantes, les chants et les danses...

Mais tout a une fin. Sur le chemin du retour, belle et gourmande halte à Bordeaux avant une arrivée tardive à Marolles. Malgré un temps parfois maussade – notamment sur le petit train de la Rhune – nous garderons tous d'excellents souvenirs de ce séjour, occasion de belles découvertes dans une ambiance sympathique et conviviale.

Aussi, nous adressons tous nos sincères remerciements à Danielle et Robert Vieillevine qui ont tant œuvré pour la réussite de ce séjour.

Marie.



Réserve citoyenne



Cœur d'Essonne Agglomération



Implantation d'Amazon

Mercredi 4 octobre 2017, M. DUVAL, Président France d'Amazon et M. BOLÉ, Directeur des opérations France d'Amazon, ont annoncé lors d'une conférence l'implantation d'un grand centre de distribution d'Amazon sur l'ex-base 217 à Brétigny. Plus d'un millier d'emplois en CDI seront ainsi créés et bénéficieront d'une rémunération et d'avantages attractifs dès l'embauche. Ce projet s'inscrit dans la démarche de construction d'un projet économiquement innovant pour la région.



Éric BRAIVE, nouveau président de Cœur d'Essonne Agglomération

Jeudi 12 octobre 2017, le conseil communautaire représentant les 21 communes de Cœur d'Essonne Agglomération s'est réuni et a élu à sa tête Éric BRAIVE, Maire de Leuville-sur-Orge.

Ce dernier, anciennement vice-président, succède à Olivier LÉONHART, élu sénateur le 24 septembre dernier. Cette séance a également donné lieu à l'élection de Bernard SPROTTI, Maire de Breuillet, en tant que 1^{er} Vice-président.



La fibre à Marolles pour le deuxième trimestre 2020 !

Cœur d'Essonne Agglomération est très impliqué dans le déploiement de la fibre sur tout le territoire. Le réseau 100 % fibre optique permettra une couverture de réseau à très haut débit (THD).

Pour Marolles-en-Hurepoix, il s'agit du syndicat Essonne Numérique, en partenariat avec le Département et l'agglo, qui déploie un réseau de fibre optique. Il se terminera fin janvier 2020 pour une commercialisation à la fin du deuxième trimestre 2020. Vous pouvez suivre le déploiement sur le site www.essonnenumérique.com.



Un Marollais au 4L Trophy



C'est parti pour Laurent BELLOCO (responsable du centre technique municipal), et Jean-Claude ROSSIGNOL copilote, à bord de la Renault 4L de 1986.

La préparation arrive à son terme, le budget est bouclé grâce à nos nombreux partenaires dont la mairie de Marolles-en-Hurepoix et les entreprises à proximité. Le véhicule est prêt : préparation mécanique et aménagement pour le raid, renfort du châssis, plaque de protection, galerie, éclairages pour les épreuves de nuit.

Cette aventure solidaire consiste à lutter contre la désertification de la palmeraie en plantant des palmiers lors de la journée Green Day prévue à cet effet à Merzouga. Chaque année, les participants doivent vendre des arbres « palmiers dattiers » (un arbre = 6 € reversé à l'association cœur des gazelles), ce qui permet aux équipages qui ont vendu le plus d'arbres d'avoir des points en plus. On compte, chaque année, plus de 1000 arbres plantés dans le désert Marocain grâce à la course automobile ; pour acheter les palmiers, un coupon est téléchargeable sur www.babelraid.com. Nous apportons aussi des fournitures scolaires pour les enfants. Notre course se déroulera du 10 février au 24 février 2018 pour 6000 kms. Départ de Marolles-en-Hurepoix pour rejoindre la Rochelle, lieu de départ officiel de la course, et ensuite direction l'Espagne pour prendre le bateau pour Tanger. Suivi de la course dans le désert marocain sans assistance mécanique la journée, bivouac le soir dans la tente, boussole et carte seront nos seules aides à la navigation.

Villes traversées : Tanger/Meknès/Merzouga/Erfoud/ErgCherbbi/Ouarzazate//Marrakech/Casablanca/Rabat/Tanger

Pour nous suivre, c'est tout simple, inscrivez-vous à la page Facebook de l'association sahira94. Le départ aura lieu le samedi 10 février vers 10 heures devant la Mairie de Marolles-en-Hurepoix. Venez encourager les 2 co-équipiers !



REvivre : L'aide alimentaire à Marolles-en-Hurepoix



Depuis 2015, le CCAS de Marolles-en-Hurepoix a conclu un partenariat avec l'Association REvivre afin de permettre aux familles à faible budget et en situation de besoin alimentaire, de bénéficier de paniers contenant des produits frais, des légumes et des fruits moyennant une faible contribution financière.

La campagne alimentaire s'est déroulée du 14 avril au 24 novembre 2017 en relais de l'action des Restos du Cœur. REvivre s'est déplacé 16 fois, le vendredi après-midi afin de distribuer 211 paniers. Cette année on constate une augmentation de 15% par rapport à 2016 du nombre de personnes éligibles.

Le renouvellement de la convention de partenariat est en cours.

Le dispositif reprendra vers le 14 avril 2018 et nous vous invitons à venir vous inscrire dès mars 2018 au CCAS.

Adaptation du logement



Le saviez-vous ? Pour rendre son logement plus sûr et y vivre l'esprit tranquille, il suffit bien souvent de modifier certains aménagements et d'adopter quelques réflexes de prudence : ôter un tapis pour éviter les chutes, installer une veilleuse pour ne pas buter dans un meuble lors des déplacements nocturnes... mais selon votre situation, vous avez peut-être besoin d'adapter votre logement ou de bénéficier d'un accompagnement au quotidien.

Les services des caisses de retraite peuvent vous permettre de bénéficier d'aides techniques (installation de téléalarme, aménagement du logement...) pour **améliorer votre quotidien**. Un professionnel pourra donc se rendre à votre domicile, sur rendez-vous. Lors de l'entretien, vous identifierez ensemble les services adaptés.

Ce professionnel se tient également à votre service pour vous offrir des conseils pratiques et vous orienter vers des interlocuteurs spécifiques, qu'il s'agisse de santé, de lien social, de démarches juridiques ou administratives... Il peut notamment vous conseiller des prestataires pour intervenir à votre domicile si vous n'en connaissez pas.

N'hésitez pas à le solliciter sur le site <http://www.pourbienvieillir.fr/>.

Le programme « isolation des combles »



Le Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement vient de lancer un nouveau programme d'isolation des combles pour un montant symbolique de 1€. Cette opération a été créée pour aider les familles éligibles à réaliser jusqu'à 30% d'économie d'énergie en effectuant les travaux d'isolation de leurs combles. Cette initiative vise à lutter contre la précarité énergétique notamment des familles à bas revenus.

Afin de se préserver d'éventuels démarcheurs peu scrupuleux, le ministère vient de mettre à disposition des foyers intéressés un numéro de téléphone afin de vérifier votre éligibilité.

Ce service est disponible du lundi au jeudi de 9h à 18h sans interruption et le vendredi de 9h à 14h au : 01.79.72.57.57.

Bilan de la semaine bleue 2017

Cette année, la Semaine bleue s'est déroulée du 9 au 12 octobre. Comme chaque année depuis plus de 60 ans, c'est un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle de la commune.



Au programme cette année, des ateliers de cuisine et de décoration qui se sont déroulés à la Résidence du Parc. Un moment de convivialité et de bonne humeur partagé par l'ensemble des participants avec le concours du CCAS et d'Aurore POCHAT, la nouvelle responsable de la Résidence.

Le mardi 10, le CCAS a organisé une sortie des aînés avec des enfants de l'école primaire Roger Vivier à Milly-la-Forêt au Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques. Une visite guidée nous a permis de découvrir les plantes et les fleurs et notamment la menthe de Milly. Les enfants ont pu participer à un atelier de rempotage d'une plante connue pour parfumer nos plats : le thym. Ils ont pu ramener chez eux un petit pot de thym à replanter dans leur jardin.



Puis, nous nous sommes dirigés vers la Chapelle Saint-Blaise des Simples, unique vestige d'une maladrerie du XII^{ème} siècle. Saint-Blaise a la réputation d'être guérisseur par les plantes médicinales, appelées « simples ». Au XVIII^{ème} siècle, la léproserie tomba en ruine, il ne subsistait que la chapelle. Lors de sa restauration en 1959, l'ancienne chapelle a été décorée par Jean Cocteau qui repose dans celle-ci depuis 1964.

Pour terminer cette semaine bleue, le CCAS a organisé un loto avec plus de 120 participants venus gagner de nombreux cadeaux offerts par les communes de Marolles et Guibeville et les associations Vesti'aid, Amicale du Parc Gaillon et Marolles Renouveau. A l'issue de ce loto, un lot de consolation a été offert à chacun, puis on a conclu cette semaine autour d'un buffet fort sympathique.



Vesti'Aid « une équipe de bénévoles à votre service »



Cette année encore, grâce à de plus en plus de donateurs que nous remercions pour leur générosité, VESTI'AID a été en mesure de reverser des dons en hausse non négligeable notamment au CCAS, Restos du Cœur et autres associations telles que le Téléthon, la recherche pour le cancer, etc. Nous avons continué à subvenir aux besoins de sans-abris, femmes en détresse et isolées avec enfants, séniors en EPHAD et nous avons aussi participé aux frais de cours de français pour un jeune Syrien en attente du droit d'asile.

Nous rappelons que nous récupérons tous vêtements (enfants, femmes, hommes), le linge de maison (draps, serviettes de toilette, nappes, torchons, rideaux, couvertures, couettes) mais également les chaussures, les sacs à mains et divers objets de maroquinerie.

Pensez que pour poursuivre la mission dont nous nous sommes investies, nous ne pouvons proposer à la vente ou donner que des articles propres et en bon état.

C'est toujours avec plaisir que nous accueillons tous les Marolles et habitants des communes de proximité.

N'hésitez pas à nous rendre visite. Vous serez solidaires tout en faisant des affaires. Alors sans plus attendre, tous à vos agendas pour noter nos prochaines dates et heures d'ouverture.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2018.

L'Equipe VESTI'AID



Rendez-vous les samedis de 10h à 12h à côté de la salle des fêtes

Dépôt et vente	Vente
-	27 janvier
3 février	17 février
3 mars	17 mars
31 mars	14 avril
-	28 avril
-	19 mai
2 juin	16 juin
-	30 juin

Restos du cœur

2017 - 2018



« Une année de changements... pas pour tout le monde. Les plus démunis, nous les accueillons toujours aux Restos »

Tel est le constat que, malheureusement, les Restos du Cœur font à chaque nouvelle campagne et celle de 2017 - 2018, lancée le 21 novembre 2017, ne fait pas exception à la règle.

Avec 882 000 personnes accueillies l'hiver, 402 000 l'été et 135,8 millions de repas servis, les Restos du Cœur sont souvent le dernier recours pour tous ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins de première nécessité.

Marolles a, encore une fois, accueilli dans sa salle des Fêtes, l'Association Départementale « AD91 » pour son assemblée générale, le 27 septembre 2017. L'accent a été mis sur la nécessité de développer l'insertion par l'accompagnement de la personne concomitamment à l'aide alimentaire qui restera malgré tout le pôle principal de l'activité des Restos.

Quant à notre Centre qui regroupe, outre la commune de Marolles-en-Hurepoix, celles d'Avrainville, Cheptainville, Bouray, Guibeville, Lardy, Leudeville, Sant-Vrain, Vert-le-Grand, Janville et Mauchamps, il a ouvert ses portes également le mardi 21 novembre 2017 pour la campagne d'hiver qui se terminera fin mars 2018.

Chose surprenante cette année, le nombre d'inscriptions est en diminution par rapport à la même période 2016/2017 (- 10 %),



alors qu'il ne semble pas que la pauvreté ait globalement régressée. Les difficultés de transport pour des personnes âgées et l'absence de moyens de déplacement pour d'autres éloignées de notre Centre peuvent expliquer cette situation inattendue.

Toute l'équipe des bénévoles vous remercie pour votre soutien généreux manifesté lors de la collecte alimentaire des 13 et 14 octobre 2017 et vous adresse tous ses meilleurs vœux de bonne année 2018.



Résidence du Parc

TRAVAUX 2018

Les travaux de rénovation thermique de la Résidence du Parc vont se poursuivre en 2018. Après le remplacement des fenêtres et des grandes baies vitrées des 44 appartements en octobre 2017, ce sont de nouvelles améliorations qui verront le jour au printemps 2018.

En premier, la porte d'entrée de la résidence sera remplacée et un nouveau

système d'accès avec badges et interphone sécurisera l'accès à l'immeuble. La véranda de la salle de restaurant sera remplacée et des travaux de rénovation des sols et des murs se dérouleront sur une période de 2 mois.

Une nouvelle régulation des systèmes de chauffage des parties communes et des logements ainsi que la rénovation des isolants sous toitures termineront cette première phase de rénovation du bâtiment.

LES FESTIVITÉS DE NOËL

A l'approche de Noël, la Résidence s'est parée de ses plus belles décorations, réalisées lors d'ateliers créatifs. Une nouvelle fois, le programme a été riche : création de boules de Noël, ateliers culinaires autour du sablé de Noël, décoration du sapin et centres de table.

Le repas de Noël s'est déroulé le mardi 12 décembre dans une ambiance chaleureuse et musicale avec la présence d'un guitariste et d'une chanteuse. Pendant cette période de fêtes, les petits écoliers ainsi que les enfants de « l'atelier ouïstittis » ont assisté à un théâtre de marionnettes, confectionné et animé par les participantes des ateliers. Comme chaque année, les élèves ont chanté pour nos résidents.



LE TÉLÉTHON

Nous remercions nos « mamies créatives » qui ont donné de leur temps en créant des décorations de Noël et en participant activement au Téléthon 2017.

THÉ DANSANT

Nous avons eu le plaisir de passer un après-midi dansant et gourmand en compagnie de M. Oreste MAURO, musicien.



COURS DE YOGA

Depuis le mois d'octobre, les résidents ont la possibilité de participer à des cours de yoga et de sophrologie une fois par semaine. Cette activité rencontre un vif succès auprès de nos séniors. La résidence accueillera, dans les prochains mois des intervenantes en gymnastique douce et en pratique de la marche.





Médiathèque municipale Jean Farges
 3, Grande Rue - 91630 Marolles-en-Hurepoix
 Tél : 01 64 56 11 43
 Courriel : mediatheque@marolles-en-hurepoix.fr
 Site internet : www.bmmarolles.cassioweb.com
 Facebook : www.facebook.com/bibmarolles

L'inscription est gratuite pour tous les marollais pour le prêt de documents. Une inscription individuelle est réalisée à l'accueil. Une pièce d'identité suffit pour s'inscrire. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

Horaires d'ouverture	Mardi	16h - 19h
	Mercredi	14h - 18h30
	Vendredi	16h - 19h
	Samedi	10h - 12h30 et 14h30 - 17h

Zoom en images sur... les animations du 2^{ème} semestre 2017



France Quatromme

Un univers doux et enchanté pour les tout-petits avec France Quatromme en septembre dernier



Anik Incerti

Raconte tapis et tissus en histoire avec Anik Incerti ont fait rêver les enfants en novembre dernier...



Atelier musical

Atelier musical avant le Concert de Poche avec création d'une histoire musicale en septembre dernier



Ciné en balade

L'aventure s'est invitée à la médiathèque de septembre à octobre avec une exposition de DVD en prêt



« Correspondance(s) »

Vernissage de l'exposition « Correspondance(s) » avec Xavier RENARD et Emmanuel DELOGES en décembre dernier

➤ Les prochaines animations dans notre calendrier

Découvrez l'ensemble de notre programmation sur www.bmmarolles.cassioweb.com, l'écho marollais et notre page Facebook chaque mois.

- **Samedi 10 février** : Conférence animée par Mme Sylvie MIRAILLES à 16h30 sur un point méconnu de la Guerre 14-18, « Les mouchoirs d'instruction militaire ».
- **Mercredi 7 mars** : Rencontre avec l'auteure/illustratrice Bernadette GERVAIS à la médiathèque lors du 19^{ème} salon du livre jeunesse de St Germain-lès-Arpajon.



➤ Orientation scolaire et professionnelle

En collaboration avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne qui met à notre disposition une médiathèque numérique, la médiathèque Jean Farges propose un accès dans ses locaux à Biblionisep, le portail de l'Onisep des ressources numériques pour l'orientation scolaire et professionnelle. Entrée libre aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.



Les coups de cœur des lecteurs

La bande dessinée jeunesse / ados

Quelques nouvelles séries de BD à la médiathèque



My hero academia
Kohei Horikoshi



Marie des dragons
Ange et Thierry Démarez



Dwarf
Shovel



La Rose écarlate
Patricia Lyfoung



Retrouvez l'ensemble des sélections dans la rubrique coups de cœur sur notre portail web « www.bmmarolles.cassioweb.com »



Manifestations à venir

1^{er} semestre 2018

Ce programme est provisoire et peut être modifié.

LIEUX

FÉVRIER

- 1^{er} : Réunion publique sur les travaux
Route de Cheptainville Sd fêtes
- 3 : Soirée des Jeunes (Atlan13) Sd fêtes
- 9 : Spectacle de théâtre (Compagnie du Fauga) Sd fêtes
- 11 : Repas dansant (FNACA) Sd fêtes
- 14 : Collecte de sang (Association des Dons du sang) Sd fêtes

MARS

- 4 : Carnaval (Comité des fêtes) Dans la commune
- 10 et 11 : Salon du tout petit (Atelier des Ouistitis) Sd fêtes
- 16 : Spectacle « Les fables de la Fontaine »
avec la Compagnie du Daru Médiathèque puis Sd fêtes
- 17 : Loto (Amis du Jumelage) Sd fêtes

AVRIL

- 2 : Chasse aux œufs (Comité des fêtes) Stade
- 7 : Loto (Amicale du parc Gaillon) Sd fêtes
- 18 : Collecte de sang (Association des Dons du sang) Sd fêtes
- Du 27 avril au 1^{er} mai : Marolles en fête
(Comité des fêtes) Dans la commune

MAI

- 8 : Cérémonie du 8 mai Parvis de l'église
- Du 23 au 27 : Salon d'Art A la ferme
- 26 : La Marollaise (USM Athlétisme) Stade
- 27 : Spectacle « Mais où est le Nours ? »
avec la Compagnie du Daru Sd fêtes
- 27 : Kermesse interparoissiale
(Association interparoissiale) Pré à Bob

JUIN

- 2 : 50 ans de la MJC Avenue du Lieutenant Agoutin
- 23 : Marolles en ZIK Avenue du Lieutenant Agoutin

JUILLET

- 6 : Collecte de sang (Association des Dons du sang) Sd fêtes

Les fables de la Fontaine tout à trac !

Compagnie DARU-THÉMPÔ

En préambule, rendez-vous à 19h à la médiathèque pour une lecture des fables de la Fontaine. Inscription à la médiathèque.

Vendredi 16 mars à 20h30 à la salle des fêtes

Dans un cabinet de curiosités, deux acteurs marionnettistes, entre clavecin et tablette numérique, menuet et slam, trucs et objets, jouent les fables de la Fontaine, avec un vrai sens du jeu burlesque.

Spectacle à partir de 6 ans – Gratuit – Inscription en mairie à partir du 17 février
Mercredi 14 mars après-midi à la médiathèque : Venez découvrir et vous initier à la manipulation de marionnettes. Inscription possible à la médiathèque.



Marolles en fête

La fête de Marolles aura lieu du 27 avril au 1^{er} mai, avec le feu d'artifice le samedi 28 avril et de nombreuses animations autour du thème 'L'âge de glace'.

Le 1^{er} mai, vous chinerez à la brocante dès 6h du matin. Les 27 et 29 avril, la compagnie des Hermines vous proposera son spectacle de café-théâtre (une collation vous sera offerte).



Où est le Nours ?

Compagnie DARU-THÉMPÔ

Dimanche 27 mai à 16h à la salle des fêtes

Venez assister à l'enquête poétique du Nours perdu qui va mener Zaïa et Sido dans une étrange expédition.

En suivant le fil rouge d'une corde à linge, leur voyage va les mener à travers les formes, les couleurs, et dans un parcours semé d'embûches, le tout au rythme des notes de musique de toutes sortes d'instruments. Spectacle à partir de 3 ans.

Inscription en mairie à partir du 28 avril.



Tous les détails de ces manifestations vous seront communiqués dans l'Écho Marollais et dans l'agenda du site internet.



2018 : 30 bougies pour la Halte-garderie !



La Halte-garderie de Marolles-en-Hurepoix, structure d'accueil occasionnel pour les enfants de moins de 4 ans, fêtera cette année ses 30 ans.

L'équipe de la Halte-garderie et les élus ont souhaité célébrer cet anniversaire avec tous ceux qui ont eu l'occasion de fréquenter la structure depuis sa création : des plus petits aux plus grands, en passant par les parents, les grands-parents et les professionnels de la petite enfance.

L'évènement sera organisé dimanche 1^{er} juillet, de 15h à 18h, dans les locaux de la Halte-garderie et le jardin du centre de loisirs. L'équipe, Christine, Nadège, Patricia et Christophe, le responsable de la médiathèque, présenteront des animations au fil des rencontres-retrouvailles et partageront avec tous, les souvenirs que chacun souhaitera évoquer.

En attendant ce grand anniversaire, Belle et heureuse année 2018 à tous !

Atlan 13 et Kaz'Ados

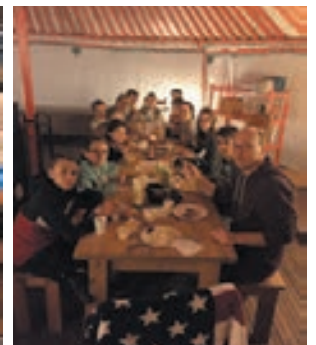
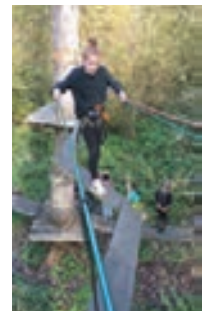


Petit résumé en photos des animations proposées par ATLAN 13 et Kaz'Ados (Luge d'été, accrobranche, bivouac sous yourtes, simulateur de glisse, Cité des sciences, Parc Astérix, raclette party, lasergame, restaurant chinois, zumba...)

Nouveaux horaires ATLAN 13 (hors vacances scolaires) :

Accueil libre les mercredis de 16h à 19h

Foot en salle les vendredis de 20h à 22h au COSEC





Scolaire et périscolaire

Inscription aux écoles

Les inscriptions pour les écoles de Marolles-en-Hurepoix (écoles maternelle et élémentaire Roger Vivier, école maternelle du Parc Gaillon) débiteront le **lundi 12 février**. Pour l'entrée en 1^{ère} année de maternelle, sont concernés les enfants nés en 2015. Pour les autres classes de maternelle et d'élémentaire, seuls les enfants non encore scolarisés à Marolles sont concernés par cette pré-inscription.

Nous invitons les familles concernées à se présenter en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, munies du livret de famille et d'un justificatif de domicile récent.

Ces pré-inscriptions ne sont définitives qu'après validation par le Directeur de l'école.

Rythmes scolaires

Après réunions entre les enseignants, les représentants de parents d'élèves, les élus et les services municipaux, le conseil d'écoles extraordinaire du 15 janvier 2018 et le conseil municipal du 18 janvier 2018 ont modifié les rythmes scolaires. **Ainsi, à compter de la rentrée de septembre 2018, la semaine de 4 jours sera remise en place dans les écoles.**



Les nouveaux horaires d'accueil des 3 écoles seront donc les suivants : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30. Les TAP (Temps d'accueil périscolaires) seront maintenus lors de l'accueil du soir.

Séjours d'été 2018

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

• Demande d'inscription jusqu'au samedi 10 février 2018 inclus :

Renseignements sur les séjours auprès de Jennifer et Stéphane (au centre de loisirs). Formulaire de préinscription (disponible en mairie, au centre de loisirs ou à Atlan 13 et téléchargeable sur le site internet de la commune à la rubrique « Séjours d'été ») à rendre directement au centre de loisirs ou à envoyer par mail à centredeloisirs@marolles-en-hurepoix.fr jusqu'au samedi 10 février 2018.

• Confirmation des inscriptions donnée aux familles à partir du mercredi 14 février 2018

Si le nombre de demandes d'inscription est supérieur au nombre de places, les critères de sélection suivants seront appliqués, par ordre décroissant :

- 1°- Enfants ou adolescents n'ayant jamais participé à un séjour organisé par la commune,
- 2°- Enfants ou adolescents n'étant partis qu'une fois en séjour avec la commune, puis enfants ou adolescents n'étant partis que deux fois... etc...
- 3°- Ordre chronologique d'inscription pour départager les éventuelles demandes arrivant ex-aequo.

• **Acompte de 50 % du prix du séjour** (pour valider définitivement votre inscription) **à verser avant le samedi 31 mars 2018** auprès du service administratif enfance et jeunesse. **Le solde devra être réglé, au plus tard, le samedi 9 juin 2018.**

Séjour à Combreux (du lundi 9 au vendredi 13 juillet 2018) pour 24 enfants (de 6 à 11 ans)

Séjour en camping à la base de loisirs « Etang de la Vallée » à Combreux, au cœur de la forêt d'Orléans.

Activités proposées : Venez profiter d'un cadre en pleine nature.

Si tu aimes camper et les vacances « farniente », nous te proposons des baignades (Etang), du mini-golf, du pédalo ou du canoë, du trampoline et des grands jeux organisés par l'équipe d'animation, ainsi que des veillées... N'oublie pas ta lampe torche.

Séjour en gestion libre (repas préparés par équipe d'animation et les enfants) Hébergement sous toiles de tente.

Voyage (aller/retour) en car (au départ de Marolles-en-Hurepoix).

Plus d'informations sur le camping et la base de loisirs :

www.campingetangdelavallee.com





Séjours d'été 2018

Séjour à Jablines (du lundi 16 au vendredi 20 juillet 2018) pour 24 enfants (de 6 à 11 ans)

Possibilité d'inscrire des jeunes de 12 à 14 ans en fonction des demandes

Activités proposées : Tir à l'arc, Equitation, activités nautiques (paddle, canoë, téléski nautique, catamaran), baignades, grands jeux, veillées...



Possibilité d'amener son VTT pour profiter des grands espaces de la base de loisirs.

Séjour en gestion libre (repas préparés par les enfants et l'équipe d'animation)
Hébergement sous tentes.

Transport (aller/retour) en car (au départ de Marolles-en-Hurepoix).

Plus d'informations sur le camping et la base de loisirs :

<http://jablines-annet.iledeloisirs.fr>



Séjour à La Tranche-sur-mer (du lundi 20 au samedi 25 août 2018) pour 21 jeunes (de 14 à 17 ans)

Possibilité d'inscrire des jeunes Kaz'Ados (CM2, 6^{ème} et 5^{ème}) en fonction des demandes

Direction La Tranche sur mer pour ce séjour en camping au bord de la mer !
Ingrédients nécessaires à la réussite de ce séjour : du soleil, des températures supérieures à 25°C et surtout une « bande d'amis » qui souhaite passer d'excellentes vacances ensemble, profiter de la plage, de la mer et des soirées conviviales...

On ajoutera une journée au parc « Indian Forest » (parc d'aventures à sensations fortes) pour pimenter le séjour. Plus d'informations sur le parc : www.indian-forest-atlantique.com

Séjour en gestion libre (repas préparés par l'équipe d'animation et les jeunes)

Hébergement sous toiles de tente au camping « La belle Henriette ».

Voyage en car (aller/retour) au départ de Marolles-en-Hurepoix.



Deux séjours proposés au centre de Pleine Nature de Torchamp en Normandie

• Du lundi 9 au vendredi 13 juillet 2018.

Pour 21 enfants (de 6 à 11 ans) et 12 jeunes (de 11 à 14 ans)

• Du lundi 27 au vendredi 31 août 2018.

Pour 30 enfants (de 6 à 11 ans)

Possibilité d'inscrire des jeunes Kaz'Ados (CM2, 6^{ème} et 5^{ème}) sur demande.

Le centre bénéficie d'un cadre exceptionnel pour l'organisation des séjours sportifs et de détente. **Les enfants pourront participer à différentes activités sportives encadrées par des moniteurs diplômés** (4 séances d'1/2 journée par enfant):

- Canoë-kayak sur la Varenne (les participants doivent avoir réussi au test d'aisance aquatique)
- Tir à l'arc
- VTT (plus de 500 Km de chemins balisés qu'on ne fera pas entièrement...)
- Escalade (sur des sites naturels exceptionnels)
- Equitation (au centre équestre de Passais-La-Conception)
- Pêche (pêche au coup ou aux écrevisses)

Hébergement (en pension complète) en chambres de 4 à 5 lits dans six chalets.

Voyage en car (aller/retour) au départ de Marolles-en-Hurepoix.

Plus d'informations sur le centre de Pleine Nature :

www.pleinenature-normandie.com





USM Athlétisme



L'USM Athlétisme compte toujours autant de participants attirés par la pratique de la course et de la marche nordique dans une ambiance conviviale.

Fin septembre, un week-end à Argueil (Normandie) a rassemblé 37 personnes : courses, marches, formation et 3^{ème} mi-temps se sont succédées dans un cadre magnifique. En octobre et en novembre, deux séances d'initiation à la marche nordique ont été proposées aux membres du club qui souhaitent se former et/ou se perfectionner. Au dernier trimestre 2017, huit courses, dont deux en nocturne, ont été proposées aux adhérents. L'année 2017 s'est clôturée avec un autre temps fort dans la vie du club : la participation au téléthon le 8 décembre.

Les projets pour 2018 ne manquent pas : courses, sortie club et naturellement la 11^{ème} édition de **La Marolaise** le 26 mai (certificat médical obligatoire).

L'USM Athlétisme vous souhaite à tous une bonne et belle année 2018 sportive !



USM Ju Jit So



Le 10 décembre, notre challenge de Noël a vu se rencontrer 18 clubs essonniers avec un peu plus de 430 judokas et judokates. C'est dans une ambiance festive et conviviale que les compétiteurs se sont affrontés. Un grand merci à M. le maire, aux services techniques de la ville mais aussi à tous les bénévoles qui se sont investis auprès de nous et qui ont rendu cette journée si parfaite.

L'Usm Ju Jit So souhaite à tous ses membres mais aussi à tous les Marolais ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

USM Tennis



Tournoi interne : du 16 septembre au 9 octobre, une trentaine de joueurs et joueuses adultes se sont affrontés en simple. Le tableau féminin a vu la victoire de Nathalie contre Christine, tandis qu'Emmanuel s'est imposé contre Cédric chez les messieurs.

Challenge de l'Essonne : 20 adhérents ont participé à cette compétition par équipe. L'équipe Dames, après 5 rencontres bien disputées, a vu s'enlever l'accès à la phase finale pour deux petits jeux. Chez les hommes, les deux équipes ont atteint la phase finale. L'équipe 1 s'est inclinée en 1/4 de finale contre Gif-sur-Yvette et l'équipe 2 a perdu en 1/16 de finale contre TC de la Juine. Bravo à ces dames et messieurs qui se sont bien battus !

Interclubs +45 ans : pour la 1^{ère} fois, les dames se sont lancées dans la compétition des 45 ans. Malgré des rencontres difficiles, l'expérience a été intéressante et elles sont prêtes à retenter l'aventure l'année prochaine ! L'équipe hommes, engagée en pré-nationale, a, elle aussi, dû faire face à des rencontres difficiles. Elle devra disputer un match de barrage en juin pour rester dans cette division.

LES ANIMATIONS

Sports collectifs : Que ce soit avec un ballon d'handball ou un frisbee, nos adhérents ont fait preuve d'adresse pour s'affronter lors de petits matchs le dimanche 26 novembre. Les sourires et la bonne humeur étaient de la partie aussi. Pour récompenser nos sportifs, un goûter « crêpes maison » a clôturé l'après-midi.

Noël des enfants : Une trentaine d'enfants de 4 à 10 ans s'est réunie samedi 16 décembre pour fêter Noël. Des ateliers sportifs dans le court couvert, des bricolages pour décorer le club house, un goûter à partager... Voilà de quoi passer un après-midi festif et redonner quelques couleurs au club !

FiTennis : Si vous souhaitez découvrir cette activité qui mélange la gestuelle du tennis et le Fitness, travailler vos différents muscles, le tout en musique et en toute convivialité, venez nous rejoindre pour une séance d'essai le samedi de 11h15 à 11h45 dans le court couvert.

Pour nous rencontrer, rendez-vous au club house **tous les samedis de 11h à 12h** (sauf pendant les vacances scolaires) ou contactez-nous par mail à us.marolles@fft.fr.

Suivez l'actualité du club sur notre site internet www.club.fft.fr/us.marolles ou sur facebook <https://www.facebook.com/USMtennis>.





USM Taekwondo



Nous avons entamé notre seconde saison en tant que USM Taekwondo. Nous comptons cette année, 52 licenciés et nous avons lancé notre section « baby taekwondo » (enfants de 3 à 6 ans), dont les cours sont animés par Coralie (assistée de Loïc et Angelina). En octobre, près de 40 participants se sont retrouvés à notre pot de bienvenue et notre mini-bourse à l'équipement (échange, achat, vente de matériel d'occasion).

- **12 novembre** : Championnat d'Essonne délocalisé à Bagneux (92). Un grand bravo à nos 3 combattants maronnais pour leur bravoure et leur podium en catégorie junior : Loïck et Mattéo (médaillés de bronze), Loïc (médaillé d'argent). Notre Coralie (qui est aussi arbitre nationale) a été élue meilleure arbitre lors de cette compétition. Bravo et merci également à Coach Harold.
- **3 décembre** : Nous avons fêté à Epinay-sur-Orge les 10 ans de DOKWAN, notre école de Taekwondo, fondée par Maître Laurent Trochet.
- **8 décembre** : Seconde participation au Téléthon avec une démonstration dynamique au son de la musique Métal, puis une séance d'initiation aux coups de pied (merci à Rémi, Mickael, Brigitte, Mathis, Loïck and Loïc, Evan, Mathis, Nathan, Hugo, Cyril, Nathanael et Angelina M. du club d'Epinay/Orge).

Les prochains temps forts taekwondo de l'année 2018 :

- **Dimanche 11 février** : Exceptionnel ! Stage technique à Marolles avec la coréenne Maître Lee Young Eun (5ème dan, championne du monde 2006)
- **Dimanche 11 mars** : Double événement à Marolles. Rencontre « Baby » (3/6 ans) le matin, suivi d'un stage technique l'après-midi (gymnase).
- **Dimanche 27 mai** : Trophée des Tigres à Marolles (compétition nationale de combat par équipe).

Un grand merci à Harold, notre professeur enfants/ados/adultes et Coralie notre coach baby taekwondo pour tout ce qu'ils apportent au club. Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement Loïc D. et Angelina R. (nos assistants cours baby) et Loïck L. (assistant cours enfants). Félicitations et merci à tous les trois pour votre implication, votre sérieux et votre assiduité.

L'Equipe USM TAEKWONDO
RDV sur www.facebook.com/UsmTkdDokwan

L'USM Vo Co Truyen



Une nouvelle saison sur les chapeaux de roue



Fière de compter pour cette saison 51 pratiquants, l'USM Vo Co Truyen a pu démarrer son année avec bonne humeur et sportivité. Cette saison des anciens sont restés, d'autres sont revenus, des nouveaux sont arrivés. Tous ont la même envie : pratiquer pour progresser dans l'apprentissage des techniques de cet art martial vietnamien qu'est le Vo Co Truyen.

Le pot d'accueil du 13 octobre a permis de rassembler petits et grands autour d'un buffet. Lors de l'arbre de Noël du 19 décembre, parents, familles et amis des Vo Sinh ont pu découvrir l'avancée des pratiquants grâce à des démonstrations de combats, quyens, leçons d'armes, self-défense et combats simulés. Le buffet, concocté par tous, a permis de terminer cette soirée et l'année dans la convivialité.

Tout le bureau remercie les familles et les pratiquants pour leur bonne humeur et leur implication. Début 2018, nos enseignants vont également faire leur rentrée en participant au stage de formation des « Cadres de l'Ecole Minh Long » à Saint-Germain-Lès-Arpajon les 13 et 14 janvier, réunissant ainsi tous les enseignants des 25 clubs, représentant plus de 900 pratiquants de la France entière.

Comme depuis 14 ans désormais, le club organise la Coupe de France Minh Long, événement fort pour les pratiquants du Vo Co Truyen à travers la France. Cette compétition aura lieu le 3 et 4 février au gymnase Cornuel de Lardy. Nous vous y attendons !

L'USM Vo Co Truyen adresse à tous ses pratiquants, à leur famille et à tous les Maronnais ses meilleurs vœux pour 2018.



ASDM



Quand on VCEUX... on peut, on vous souhaite 365 jours pour croire, oser, rêver et faire du sport. Que cette année 2018 soit pleine de surprises et qu'elle vous apporte le meilleur pour vous et vos proches. Un zeste de réussite, un soupçon d'imprévu, une pointe d'humour, le tout arrosé de bonheur et d'amour ! Et 2018 aura une saveur inoubliable...

Sportivement vôtre, Le bureau.



Comité des fêtes



Bal du Beaujolais du 18 novembre 2017

Les Marollais, fidèles au rendez-vous de l'amitié, sont venus nombreux afin de fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau, véritable vin des copains. Ce millésime était très fruité avec des notes de fruits rouge foncé, voire noirs, rappelant la cerise. Un magnifique buffet campagnard, préparé par les bénévoles du comité des fêtes, a ravi les papilles des plus gourmands d'entre nous. Le café gourmand était lui aussi au rendez-vous. Bref, nous avons bien mangé et bien bu (avec modération bien entendu). Mais nous avons surtout bien dansé avec Valérie à l'accordéon et DJ Mars car ils nous ont offert leur plus beau programme musical. Nous sommes impatients de vous retrouver l'année prochaine.



Téléthon 2017

Le comité vous a préparé un Gloubi bouлга de Casimir pour réchauffer les cœurs. Ce plat était composé de poulet à la crème fraîche et aux champignons. Il a rencontré un grand succès. Nous remercions tous les participants pour leur générosité.



Programme du 1^{er} semestre 2018

4 mars : Carnaval

2 avril : Chasse aux oeufs

Du 27 avril au 1^{er} mai : Marolles en fête

L'ensemble des membres du comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 et espère vous retrouver lors de ses prochaines manifestations sous le thème de l'âge de glace.

Atelier des Ouistitis



Le salon du tout petit aura lieu le week-end des 10 et 11 mars 2018 à la salle des fêtes (Avenue du Lieutenant Agoutin).



Dépôt le samedi 10 mars de 9h à 11h30

Vente le samedi 10 mars de 15h à 18h

Reprise des invendus le dimanche 11 mars de 9h à 10h30

Pour vous inscrire, vous pouvez demander une fiche de dépôt par mail à partir du 1^{er} février à chantal.letessier@orange.fr ou quinette91@wanadoo.fr.

Le retour de ces fiches de dépôt devra être effectué avant le 4 mars 2018 Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le 07.86.18.48.48 ou le 06.75.19.01.90.

Happy school

Venez pratiquer l'anglais ou l'espagnol !

Ouvert aux enfants / ados et adultes.

Renseignements et inscriptions auprès de Sandra Galliot au 07.68.96.49.79 ou par mail à happyschooldemarolles@hotmail.fr.
www.happyschool91.fr
www.facebook.com/HappySchool91



Chorale interparoissiale Saint-Georges - Saint-Martin



Cheptainville, Guibeulle, Leudeville et Marolles-en-Hurepoix

Pour participer à l'animation des célébrations liturgiques, n'hésitez pas à rejoindre la chorale interparoissiale Saint Georges – Saint Martin.

Pour tout renseignement, contactez Madame CHAUVANCY au 06.10.91.94.80



Histoire et patrimoine



L'année 2017, bien remplie en visites et événements, s'est terminée par la découverte de la « Monnaie de Paris », un lieu emblématique où l'on bat monnaie ou médailles depuis des siècles.

Nous ouvrons pour vous notre calendrier 2018 :

- L'assemblée générale aura lieu le 18 février à partir de 9h30 au Mille Club ; elle est ouverte à tous
- Le 11 mars et le 14 avril, la visite de la Sainte-Chapelle et de la Conciergerie
- Les 31 mars et 7 avril, la visite de l'hôtel des Invalides



A une autre date, nous retournerons aux Invalides pour la partie consacrée à la guerre de 1914/1918, ce qui est normal pour l'année du « **centenaire de l'armistice** » de la première guerre mondiale du XX^e siècle, qui fera plus de morts que l'ensemble des campagnes napoléoniennes. Nous avons aussi dans les cartons une visite du Musée du Val-de-Grâce dont la date n'est pas encore fixée. En septembre, notre sortie d'automne nous fera découvrir Beaugency et sa région. Toutes ces visites sont payantes ; elles sont ouvertes à tous, mais la priorité est donnée aux adhérents.

Du 8 novembre au 13 novembre, à la salle de fêtes de Marolles, nous vous présentons la suite de l'exposition sur « **l'Europe déchirée** » sous forme de panneaux et de matériel militaire d'époque. Que de choses mais aussi de drames à découvrir : l'année 1917 verra disparaître la Russie des tzars et l'arrivée des Etats-Unis sur la scène internationale ; mais elle verra aussi les mutineries ou le sort réservé par les alliés au corps expéditionnaire russe en occident. Dans le cadre de cette manifestation, une conférence sera présentée le vendredi 9 novembre en soirée sur le thème du « **Mouchoir militaire** ». Notre conférencière, Madame Sylvie Mirailles, membre de notre association, se fera un plaisir de tout vous dévoiler sur cette petite pièce d'étoffe de 70 cm de côté.

Comme pour toutes nos expositions, nous consacrerons du temps à l'accueil des scolaires du primaire, en espérant la visite des élèves du Collège. Nous comptons sur vous pour cette dernière manifestation du centenaire.

Notre association recherche de nouveaux adhérents, de nouveaux chercheurs ; si vous avez du temps libre, rejoignez-nous.

Notre cotisation n'est que de 15 € en individuel et de 25 € pour un couple, elle donne droit à un bulletin gratuit et au tarif préférentiel pour les sorties.

Le Conseil d'administration d'Histoire et Patrimoine

- Jacques Bardet - 5 rue des Capucines à Marolles-en-Hurepoix -
Tél : 01.69.14.86.85 - Email : mmjbardet@free.fr
- Jean-Baptiste Lagarde - 88 route de Cheptainville à Marolles-en-Hurepoix
Tél : 01.69.14.81.20 - Email : jblagarde3@free.fr

UNC (UNION NATIONALE DES COMBATTANTS)



L'Union Nationale des Combattants, son bureau et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

En ce début d'année, souhaitons pour tous un avenir plus encourageant, plus optimiste, dans un monde de plus en plus incertain et compliqué.



Il serait temps que la confiance revienne afin que notre jeunesse puisse prendre sa place dans la société. C'est avec elle que nous pouvons bâtir des jours meilleurs. Nous nous devons, dans un monde à la recherche d'un idéal, d'être de plus en plus à l'écoute des autres, des plus démunis aussi.

A nouveau, bonne et heureuse année 2018 et bonne santé pour vous et vos proches.

M. DONNET et le bureau.

FNACA



Nous vous donnons rendez-vous dimanche 11 février à 12h pour notre traditionnel repas dansant à la salle des fêtes.

Renseignements et inscriptions avant le 4 février auprès de Monsieur Baluteau au 01.64.56.90.40 ou les samedis 27 janvier et samedi 3 février à la permanence salle Gaillon de 10h à 12h.

Le Comité Fnaca souhaite une bonne année à tous.



Les amis du jumelage

Commission Lakamané

Le programme 2016-2018 au bénéfice des habitants de Lakamané devient une réalité.

Nous travaillons depuis plus de deux ans sur le nouveau programme triennal 2016-2018 de coopération décentralisée afin de doter les villages de Guingui et de Foutougou de châteaux d'eau de plus grande capacité de stockage et aménager l'annexe de la Mairie de Lakamané de moyens numériques modernes.

Les deux villages de Lakamané disposaient de moyens obsolètes de stockage en eau potable. La fracture numérique était une réalité.



Grâce à notre réseau Essonne, Diéma, Douentza, Nioro-du-Sahel (EDDN), à tous nos partenaires et aux dons des particuliers, nous avons réuni le budget nécessaire à ce programme d'un montant total de 52 000 euros. Les travaux ont démarré au mois de décembre dernier.

Au premier trimestre 2018, les habitants de Lakamané et leurs élus connaîtront une véritable amélioration de leur mode de vie.

Notre action de solidarité continuera en établissant un nouveau programme triennal. Pour cela, notre association des Amis du jumelage aura encore besoin de votre aide financière pour pouvoir passer encore une fois « du rêve à la réalité ». Vous trouverez sur le site de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix dans la rubrique des associations - les Amis du Jumelage un formulaire téléchargeable pour faire un don.



« C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre » proverbe malien.

Vincent FAUVELL-CHAMPION, responsable de la Commission Mali

Loto des amis du jumelage

Notre loto aura lieu le samedi 17 mars à 20h30 dans la salle des fêtes François des Garets.



Nous espérons que, comme les années passées, vous serez nombreux à venir jouer. Nous nous efforçons d'acheter des lots de qualité et en général notre loto remporte un franc succès.



Dates à retenir

- **Loto annuel** le samedi 17 mars 2018 dans la salle des fêtes
- **Accueil de nos amis Allemands** de Copenbrügge durant le week-end de l'Ascension
- **Voyage à Southam** (Angleterre) pour le week-end de la pentecôte

Marolles mon village, Marolles environnement

Notre association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année qui commence, vœux de bonheur et de santé en priorité. Nous rajoutons dans nos vœux aussi un arrêt des constructions démesurées dans notre région qui amènent automatiquement des problèmes de circulation et de transport (RER). D'autre part, l'installation de l'entrepôt Amazon sur l'ancienne base aérienne de Brétigny risque d'augmenter de 17 à 19 % la circulation.

En avril 2018, nous célébrerons les 30 ans de notre association. En 1985, des Marollaises et Marollais s'étaient groupés pour s'opposer à l'implantation du relais EDF situé sur Leudeville et Saint-Vrain en bordure de Marolles. Trois ans plus tard, sous la menace d'une urbanisation importante, du barreau sud du TGV, les nuisances aériennes etc., une partie d'entre eux ont décidé de créer notre association en dehors de tout parti politique, nous sommes simplement des amoureux de notre cadre et qualité de vie bien souvent malmenés.

Le 4 décembre et après, nous avons été contactés par une vingtaine de personnes qui s'étonnaient, à juste raison, de l'augmentation de 50 % environ de leur facture d'eau. Le 5 décembre à 12 heures, nous avons interrogé Monsieur le Maire par le site internet de la Mairie, accusé de réception à 12 heures 09. Le 11 décembre, distribution dans les boîtes à lettres sur Marolles d'une lettre du Maire en date du 8/12 à laquelle beaucoup d'entre nous et les personnes qui nous ont contactés n'ont rien compris car peu de choses concordent. Nous voudrions être fixés pour le futur et savoir exactement combien va nous coûter le m³ d'eau (nous sommes toujours sans réponse le 11/12 envoi de cet article à la Mairie, pour notre association). Nous avons cru naïvement que la loi sur les regroupements des communes dans des communautés allait réduire nos charges mais tel n'est pas le cas. **Nous vous renouvelons nos vœux les plus sincères pour 2018.**

Le bureau



Dons du sang



La collecte du 18 novembre 2017 :
Un très bon résultat !

141 volontaires se sont présentés - 130 ont été prélevés dont 7 nouveaux.

Ceci grâce à votre convivialité, vos sourires, votre investissement et votre accueil - **BRAVO**

Calendrier des collectes 2018 pour Brétigny

- lundi 15 janvier de 15h à 20h
- lundi 26 mars de 15h à 20h
- lundi 28 mai de 15h à 20h
- lundi 23 juillet de 15h à 20h
- vendredi 15 septembre de 15h à 20h
- lundi 29 octobre de 15h à 20h
- lundi 24 décembre de 10h à 15h

Calendrier des collectes 2018 pour Marolles-en-hurepoix

- mercredi 14 février (St valentin) de 16h à 20h
- mercredi 18 avril de 16h à 20h
- mercredi 6 juillet de 16h à 20h
- 2 autres collectes auront lieu au 2^{ème} semestre 2018

La compagnie des Hermines



Nous remercions notre fidèle public qui est venu nous encourager lors de nos premières représentations à Marolles du spectacle « Diète Party ».



Pour les personnes qui n'auraient pas pu venir, voici les dates des prochaines représentations :

- Samedi 27 janvier à 20h30 à Vert-le-Grand
Salle Henri Boissière - Impasse du Stade
- Dimanche 4 février à 15h à Villiers-sur-Orge
Espace de culture Colette - Rue des Rios
- Samedi 17 mars à 20h30 à Guibeville
Salle polyvalente près de la Mairie
- Samedi 24 mars à 20h45 à Cheptainville
Salle polyvalente près de la Mairie

Marolles Renouveau



Marolles Renouveau vous présente tous ses vœux de bonne et heureuse année pour 2018. Cette année encore, grâce à votre soutien, nous avons pu être présents et maintenir nos diverses activités.



Nous nous sommes retrouvés le samedi 22 mai 2017 à la ferme pour la journée « Essonne Verte 2017 ». Pour rappel, ce programme est organisé en partenariat avec la municipalité et le Département.

Nous étions présents lors de la journée des associations le dimanche 10 septembre 2017 et avons pu vous y rencontrer nombreux. Le loto du CCAS n'a pas été oublié. Les lots offerts par notre association ont, une nouvelle fois, fait pétiller les yeux des participants. Le Téléthon 2017 nous a réunis autour de notre traditionnel jus de pommes chaud et le jeu de fléchettes.



Nous espérons pouvoir continuer en 2018 à participer à la vie de notre Commune. Ce sont vos idées, vos suggestions et votre soutien qui nous encouragent à continuer dans la recherche de nouvelles activités pour améliorer le quotidien des Marollais et Marolloses.

Le bureau de Marolles Renouveau reste à votre disposition.

Président : Daniel PAROTTE, **Vice-président :** Christian ANNEN,
Secrétaire : Josiane AUBRY, **Secrétaire adjoint :** Dominique COUTON,
Trésorière : Sylvie COUSIN

Daniel PAROTTE - Tél. : 06 84 54 60 13 - danparotte@orange.fr



Une maison pour Esteli



Cet été, avec 5 autres étudiants, nous sommes partis au Nicaragua afin de venir en aide aux plus démunis. Nous avons 2 objectifs principaux : la construction et la prévention.

La construction de la maison pour la famille Torrez Valdivia était le centre de notre projet. Dès le premier jour, nous avons commencé les fondations. Quand nous sommes partis l'ensemble des fondations étaient terminées et tous les murs étaient montés ou tout du moins commencés. La construction a continué sans nous et en août la maison était enfin terminée ! Nous avons eu des nouvelles de la famille qui est très contente du résultat final. Sur le chantier, nous avons eu la chance d'apprendre à connaître la famille et de jouer avec les enfants pendant nos pauses. Nous ne pouvons expliquer à personne ce que nous ressentons pour la famille Torrez Valdivia. Nous leur souhaitons tout le bonheur du monde et nous espérons les revoir au plus vite.

Nous avons aussi eu la chance d'aller dans 3 écoles différentes afin de faire des campagnes de prévention et leur apprendre comment bien se laver les dents et les mains. Nous avons distribué à chaque enfant un kit comprenant une brosse à dent, un dentifrice et un savon. Grâce aux nombreux dons, nous avons pu offrir aux différentes écoles des crayons de couleur, des livres de coloriages, de la feutrine, des pots de colle liquide, du papier coloré, de grandes feuilles de couleurs, des pinceaux, de la peinture, des frisbees, des cordes à sauter, des legos, des jeux en mousse et des serrures pour éviter les vols...

Lors de notre projet, nous avons eu la chance de passer 2 matinées à la Escuela Especial d'Esteli, une école spécialisée pour les enfants handicapés. L'école accueille beaucoup d'enfants et quelques jeunes adultes. Nous avons aussi pu apprendre quelques mots en langage des signes et nous avons vu l'atelier créatif de l'école, qui permet aux enfants de réaliser des petits objets décoratifs et des piñatas pour les vendre et pouvoir financer d'autres projets. En définitive, cette expérience a été incroyable et largement au-dessus de nos attentes. On n'oubliera jamais la joie de la famille, des enfants, leur aisance à interagir avec nous, la population nicaraguayenne, les paysages et tous les membres de l'organisation « Esteli Solidarité » et « San Juan Bautista » qui ont permis de rendre cette expérience exceptionnelle.

Toute l'équipe du projet « Une maison pour Esteli » tenait à remercier la mairie de Marolles pour la subvention qui nous a été offerte au profit de cette mission humanitaire.

Léa VUILLEMIN



MJC

ATELIERS TANDEMS

HALLOWEENNNNNNNN – OCTOBRE 2017

Atelier à se lécher les babines !!! Après avoir creusé les citrouilles Jack O'lantern dans la bonne humeur et réalisé des visages effrayants et grimaçants, les enfants les ont agrémentées de fleurs. Toutes lumières éteintes, simplement à la lueur des bougies, soupe, cakes salés, sucrés, confitures... au potiron étaient également au menu de ce tandem et quel régal ! Un moment convivial apprécié par les participants petits et grands.



CALENDRIER DE L'AVENT – NOVEMBRE 2017

8 tandems étaient présents cette année pour l'atelier du calendrier de l'avent. Cette année, la MJC avait acheté un support en papier mâché à décorer avec des papiers stickers de décoration aux couleurs de Noël mais aussi des paillettes et autres stickers 3D autour du thème de Noël. Les parents n'avaient plus qu'à le garnir une fois arrivé à la maison. Les enfants avaient l'air ravi.



Le mot de la Présidente

Cette année 2017 a été riche de changements au sein de notre structure, nécessitant quelquefois des adaptations, mais créant une dynamique intéressante dans l'association.

Je suis particulièrement fière du dévouement et de l'engagement de nos bénévoles, qui, plus que jamais, ont déployé une formidable énergie pour permettre d'une part le bon déroulement des salons de Noël avec les « talents cachés » et notre participation au Téléthon et, d'autre part, assurer le quotidien.

La Maison s'en retrouve grandie et 2018 s'annonce prometteuse, d'autant qu'elle fêtera ses 50 ans d'existence le 2 juin.

L'occasion de prendre un « petit coup de jeune » en changeant de look !

La MJC souhaite aux Marollaises et Marollais d'accueillir l'année 2018 dans la joie et le partage.



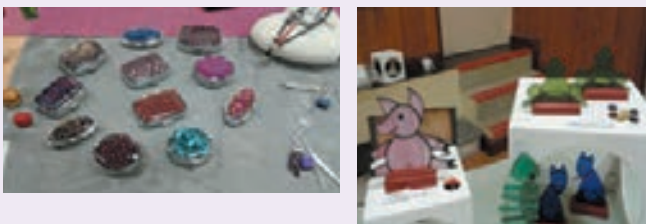
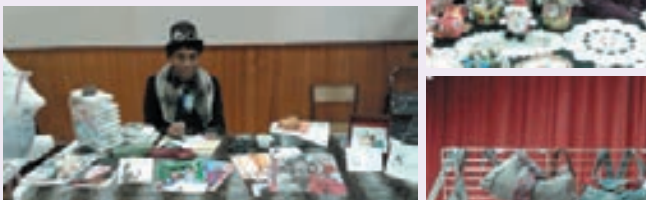
LES TALENTS CACHÉS DES 2 ET 3 DÉCEMBRE 2018

Cette année encore, malgré une météo peu clémente, les Talents Cachés ont rencontré un vif succès.

28 exposants avaient répondu présents. Les visiteurs pouvaient admirer et trouver de beaux cadeaux à offrir pour les fêtes parmi les décorations (de Noël, pour enfants...), bijoux, sacs, dessins, cartes, tableaux, napperons, etc.

Les gâteaux, réalisés par des bénévoles, ont rencontré un franc succès ; les enfants, quant à eux, étaient ravis de participer à l'atelier créatif et d'origami, et de se faire photographier après une séance de maquillage.

Un grand merci aux visiteurs, aux exposants, et à toutes les petites mains qui ont contribué à rendre ce salon si agréable.



NOUVEAU A LA MJC

- **Club de fil en aiguille** : Le plaisir de se retrouver entre débutantes et confirmées, autour des aiguilles et des fils. Plusieurs générations qui partagent dans la bonne humeur leurs savoirs en matière de tricot, crochet, broderie...
 - **Zumba Adultes et Zumba kids** : Ou comment faire du sport sans s'en rendre compte ! Le plaisir de dépenser des calories en dansant... Pour les grands et les petits (à partir de 6 ans).
 - **Eveil aux danses** : Pour les enfants toujours, à partir de 4 ans, ouvre le corps et l'esprit à l'univers de la danse.
 - **Initiation à la Magie** : A partir de 8 ans, laissez-les entrer dans le monde merveilleux de la magie...
 - **Aromathérapie** : Apprendre à se soigner par les huiles essentielles.
 - **Cosmetik** : Faites vous-même vos produits de soins de beauté.
- N'hésitez pas à contacter la MJC au 01.64.56.81.62, il reste quelques places...

Nouveaux professeurs à la MJC

Cette rentrée 2017 a vu l'arrivée de nouveaux professeurs, animateurs :

- Professeurs de danse moderne et de Zumba :
Laetitia RAMPAZZO et Laure LARREY
- Marie Odile PICHAVANT animatrice Aromathérapie
- Virginie ROUSSEAU, animatrice sur les ateliers Cosmetik
- Michel BOULOMMIER, magicien

Nous leur souhaitons la bienvenue.



50 ans de la MJC – Samedi 2 juin 2018

Pour ses 50 ans la MJC organisera le 2 Juin 2018 une grande fête ouverte à tous. Tout l'après-midi, de nombreuses animations vous seront proposées :

- Côté création : le village des ateliers
- Côté sportif : des démonstrations de danse, Hip Hop...
- Côté ludique : des jeux pour enfants
- Côté restauration : une buvette.

La fête se prolongera avec un dîner cabaret suivi d'une soirée dansante.



A cette occasion, la MJC lance un concours pour changer son logo.

Les modalités et cahier des charges sont à disposition sur le site de la Mairie de Marolles à la page MJC.

Pour la soirée, les places devront être réservées auprès de la MJC. Pour tous renseignements, contactez la MJC au 01.64.56.81.62 ou envoyez un mail mjc.marolles@orange.fr.

Retenez bien cette date du 2 juin 2018, nous vous attendons nombreux pour partager avec nous ce moment d'échanges et de fête.



Les projets de la Commune et les subventions

Dans le cadre de la réalisation de certains projets, la commune peut solliciter des subventions de l'Etat, de la Région, du Département ou encore de la Communauté d'Agglomération.



POURQUOI EST-IL IMPORTANT POUR LA COMMUNE DE SOLLICITER UN MAXIMUM DE SUBVENTIONS ?

Les recettes des communes sont de plus en plus réduites, or ces subventions financent une partie des projets, pour un pourcentage variable qui peut aller jusqu'à 80% du montant total.

Elles peuvent financer différents types de projets tels que les aménagements, les mises aux normes, les rénovations, l'acquisition de matériel ainsi que l'organisation de certaines manifestations.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour les projets éligibles, selon les critères définis par l'organisme sollicité, les subventions sont octroyées sur demande de la commune et sous certaines conditions après étude de dossier. Ces conditions déterminent notamment le délai de commencement, d'acquisition ou d'exécution du projet.

En effet, **dès lors que la commune a déposé un dossier de demande de subvention pour un projet, ou une acquisition, elle ne doit rien entreprendre avant de recevoir la réponse de l'administration.**

Entre le dépôt du dossier de demande de subvention et la réception de la notification de subvention, s'écoulent plusieurs mois (parfois plus d'un an). C'est pour cette raison, notamment, que certains projets peuvent mettre du temps avant de voir leur réalisation débiter.

Des exemples :

Nous pouvons citer différents exemples récents de projets réalisés sur la commune, ayant fait l'objet de versements de subventions :

- **l'aménagement du rond-point route de Saint-Vrain**, subventionné par Cœur d'Essonne Agglomération,
- **la mise aux normes, pour les personnes à mobilité réduite**, des différents passages piétons, subventionnée par le Conseil Départemental de l'Essonne,
- **l'acquisition de tablettes numériques à l'école élémentaire Roger Vivier**, subventionnée par l'Académie de Versailles,
- **la création du préau dans la cour de l'école élémentaire Roger Vivier**, subventionnée par l'État,
- **l'organisation des Journées du Patrimoine, le Festival du court métrage, le Salon d'Art...** subventionnés par le Conseil Départemental,
- **l'isolation acoustique des classes de l'école maternelle Gaillon**, subventionnée par l'État,
- **l'aménagement du parcours de santé sur le stade**, subventionné par la Région Ile-de-France.



CAS PARTICULIER



Les travaux de la route de Cheptainville sont un cas à part, faisant figure d'exemple.

En effet, **plusieurs maîtres d'ouvrage participent à la requalification de cette rue** : le SIARCE pour le changement de la canalisation d'eau potable, la commune pour les travaux d'enfouissement ainsi que Cœur d'Essonne Agglomération pour les travaux de voirie et d'éclairage, chacun ayant effectué ses propres demandes de subventions.

A l'origine, ces travaux étaient à financer majoritairement par la commune. Aujourd'hui, grâce au partenariat avec le SIARCE et Cœur d'Essonne Agglomération, la commune ne garde à sa charge que le coût de l'enfouissement, ce qui représente une économie non négligeable.

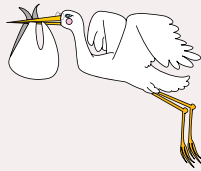
L'Agence de l'Eau finance une partie des travaux d'assainissement et le Département une partie de la réfection de la voirie.

Chaque financeur a demandé des documents et des adaptations du projet. Ces contraintes ont abouti à des allongements de délais d'études, avec un inévitable décalage dans le temps de l'exécution des travaux.



Naissances

- 13 septembre Timoteï TISSIER
- 17 septembre Éthan VOELTZEL
- 21 septembre Pierre-Alexandre KAMSU KOM
- 26 septembre Nolan POUPRY
- 29 septembre Elyna SORANZO
- 3 octobre Noëlia LACHETEAU
- 5 octobre Yigit AKBAL
- 11 novembre Louis CHAUSSARD
- 22 novembre Eléonora MUNEREZ
- 23 novembre Lúcia POÇO LOGRE
- 30 novembre Louanne GAM



Mariages

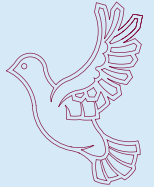
- 9 septembre Elsa HEULOT et Damien DUVAL
- 16 septembre Chantal LEROY et Pascal DELAGE
- 7 octobre Cécile PLANSON et Marc LE TIEC
- 4 novembre Fabienne JOUYAUX et Denis HERMET



Félicitations aux heureux mariés.

Décès

- 4 septembre Eliane HENRY née MULOT
- 14 septembre Grégorio VACCARIN
- 25 septembre Claudette RUINOT née CARRÉ
- 17 octobre Grégoire SOLONDRAIBE RALAIVAO
- 25 octobre Serge DUBOIS
- 31 octobre Christophe HERVÉ
- 5 décembre Aspricia DELAVAL née ASTOLFI
- 5 décembre Marianne FIGUÉRAS née YOUNG
- 8 décembre Marie-Madeline BARDET née HORGUES
- 15 décembre Carmen PERCHAT née QUIÉDEVILLE



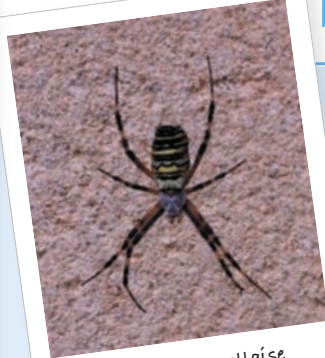
Toutes nos sincères condoléances aux familles.

Félicitations aux heureux parents et bienvenue aux nouveau-nés.

Envoyez-nous vos photos



Un couché de soleil
à Marolles.
Isaura POÇO



Araignée marollaise
et rare de par sa couleur.
Nathalie NORDINE

Dans chaque magazine, nous vous proposons de publier une sélection des plus belles photos. Drôles, insolites, ou émouvantes, ces images témoignent de votre vie à Marolles-en-Hurepoix. Envoyez-nous vos photos par mail communication@marolles-en-hurepoix.fr, accompagnées d'une courte légende ou déposez-les en mairie.

Et chez nos voisins...



HIVERNALES



Spectacle de clôture « Les mains de Camille »

- Samedi 17 mars à 15h et 20h30 et dimanche 18 mars à 16h à la salle René Cassin à Lardy. Renseignements au 01.69.27.14.94.
- Vendredi 23 mars à 20h30 et samedi 24 mars à 15h et 20h30 à l'espace Salvi de Ballancourt – Vente en mairie de Ballancourt ou au 01.64.93.73.73 à partir du 28 février 2018.

3^{ème} édition du Download, un festival international de Rock et de Métal



Du 15 au 18 juin 2018 à la BASE de Brétigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté. Renseignements et billetterie sur : www.downloadfestival.fr et dans les points de vente habituels. **Au programme, entre autres, cette année :** Ozzy Osbourne, Marilyn Manson, The Offspring, Foo fighters, Guns n' Roses...

Quelques manifestations organisées par



- « Osez, créez » du 26 janvier au 22 juin. Venez rencontrer le Citybus de Cœur d'Essonne pour créer votre entreprise !
- « Concours d'idées à la création d'activité du 1^{er} février au 6 avril
- « Salon du Livre de Jeunesse », du 5 au 11 mars à l'espace Olympe de Gougues à St-Germain-lès-Arpajon
- « Soirées Aqua family » dans les piscines de l'Agglomération du 16 au 30 mars.
- « Festival Petite Enfance » du 10 mars au 28 avril. Rendez-vous dans les médiathèques de Cœur d'Essonne pour participer aux animations !
- « Campus jeunes » le 11 avril à St-Germain-lès-Arpajon, pour trouver un job d'été ! Plus d'infos sur www.coeuressonne.fr



Numéros Utiles

SOCIAL

• MÉDECINS

Dr Canivez	1 bis rue Louis Blériot (Maison médicale)	01 64 56 17 72
Dr Chaigneau	2 rue Eugène Brou	01 64 56 80 27
Dr De Rivas	7 rue Eugène Brou	01 64 56 17 74

• NATUROPATHE

Mme Chatry	11 place de l'église	06 69 64 96 69
------------	----------------------	----------------

• PSYCHOMOTRICIENNE

Mme Machut	8 allée des érables / machut.delphine@free.fr	06 95 82 61 95
------------	---	----------------

• INFIRMIÈRES

Mme Dessenoix	1 rue Eugène Brou	01 69 14 86 80
Mme Gladkowski	1 rue Eugène Brou	06 08 67 99 34

• SAGE-FEMME

Mme Bedet	1 rue Louis Blériot (Maison médicale) / anne.bedet.sf@free.fr	07 67 06 10 20
-----------	---	----------------

• CABINET DE PSYCHOTHÉRAPIE

M. Dauvergne	1 rue Louis Blériot (Maison médicale)	06 87 61 23 81
--------------	---------------------------------------	----------------

• ORTHOPÉDISTE - ORTHÉSISTE - PODOLOGISTE

Mme Narciso	1 rue Louis Blériot (Maison médicale)	06 09 53 50 45
	orthopedie.marolles@gmail.com	

• LABORATOIRE / ANALYSES MÉDICALES

Medi7	7 Grande Rue	01 64 56 85 72
-------	--------------	----------------

• PHARMACIES

M. Audet	36 avenue Charles de Gaulle	01 69 14 80 70
M. Maudet	31 Grande Rue	01 69 14 89 49

• MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme Crépeux-Rougerie	1 bis rue Louis Blériot (Maison médicale)	01 64 56 90 06
Mme Robic	31 Grande Rue	01 69 14 86 30
Mlle Ginestar	31 Grande Rue	01 69 14 86 30

• OSTHÉOPATHES

Mlle Tressens-Fedou	1 rue Eugène Brou	01 64 56 50 96
Mme Girard	1, rue Louis Blériot (Maison médicale)	06 14 42 63 70

• PÉDICURES – PODOLOGUES – RÉFLEXOLOGUES

Mme Couturier	4 bis Grande Rue	01 69 01 42 02
Mme Frot	1 rue Eugène Brou	01 64 56 66 03

• CHIRURGIENS DENTISTES

M. et Mme Serror assistés du Dr Yedjer	17 bis avenue Charles de Gaulle	01 64 56 95 39
--	---------------------------------	----------------

• MAGNÉTISME

Mme Dumont	25 bis rue des pins	06 76 82 87 24
------------	---------------------	----------------

• ART THÉRAPEUTE - ENERGETIQUE CHAMANIQUE

Mme Placé	25 rue du centre / gaianata.gaianata@gmail.com	06 75 61 68 86
-----------	--	----------------

• VÉTÉRINAIRES

Dr Lamour et Dr Plassard	30 avenue Charles de Gaulle	01 64 56 05 05
--------------------------	-----------------------------	----------------

• SÉCURITÉ SOCIALE

	91040 Évry Cedex	36 46
--	------------------	-------

• ASSISTANTE SOCIALE

Maison des Solidarités (MDS)	Permanences en mairie, sur RDV, 1 mardi sur 2	01 69 17 14 40
------------------------------	---	----------------

• ASSISTANTE JURIDIQUE

	Permanences en mairie, sur RDV, 3 ^e vendredi de chaque mois	01 69 78 09 19
--	--	----------------

ENSEIGNEMENT

École maternelle du Parc de Gaillon		01 69 14 86 06
École maternelle Roger Vivier		01 69 14 83 51
École élémentaire Roger Vivier		01 69 14 85 77
Collège Saint-Exupéry		01 64 56 26 36

CULTE

• Catholique - Père Jeannot Kalyana Tavahola		01 69 14 80 22
Association Interparoissiale : Vincent Pannetier		assipmarolles@gmail.com
• Église réformée de France - Pasteur : Mme Sook-Hee Youn		01 60 15 18 23
Correspondante locale : Monique Meunier		01 69 14 80 75
• Église Protestante Évangélique - Pasteur : Raffi Azrak		06 52 68 02 39
Correspondants locaux : Géry et Annyvonne Machut		01 64 56 90 66 ou 06 74 31 55 63
Chaque dimanche à 10h30 au 2A rue Pierre Mendès France à Brétigny-sur-Orge		

MUNICIPAL

• Mairie	1 avenue Charles de Gaulle	01 69 14 14 40
• Résidence du Parc	6 bis chemin de la Poste	01 64 56 09 67
• COSEC – Gymnase	Avenue du Lieutenant Agoutin	01 69 14 85 10
• Centre de Loisirs/ Garderie	1 Grande Rue	01 64 56 27 30 / 01 69 14 11 22
• Réservations/annulations du Centre de Loisirs et du restaurant scolaire – Mairie		01 69 14 14 40
• Médiathèque	3 Grande Rue	01 64 56 11 43
• ATLAN 13 (Structure jeunesse) Stade		01 64 56 87 66

URGENCES

• SMS : 114

pour tous ceux qui ont des difficultés pour entendre et parler

• Urgence médicale : 15

• Pompiers : 18

• Samu : 15

• Police secours : 17

• Pharmacie de garde :

Infos sur monpharmacien-idf.fr ou contactez le commissariat d'Arpajon au 01 69 26 19 70

• S.O.S. Médecins : 0 826 88 91 91

• S.O.S. Dentaire : 01 43 37 51 00

• S.O.S. Œil : 01 40 92 93 94

• Numéro national d'urgence pour les enfants disparus : 116 000

• Gendarmerie nationale

rue du Potager - 01 64 56 18 03

• Dépannage ÉLECTRICITÉ : 0 810 333 091

• DEPANNAGE GAZ 24h/24 7j/7

0 800 47 33 33 (gratuit depuis un poste fixe)

• RACCORDEMENT GAZ : 09 69 36 35 34

• CONTRAT de GAZ ou d'ÉLECTRICITÉ : 09 69 32 43 24

• Service des Eaux C.E.O. : 0811 900 400

22 rue Salvador Allendé, La Norville

INTERCOMMUNAL

• Halte-Garderie « La Farandole » 01 64 56 05 14

1 Grande Rue

Retrouvez les horaires des piscines pendant les vacances scolaires sur le site www.coeuressonne.fr rubrique loisir puis équipements-aquatiques.

• Bassin nautique de l'Arpajonnais,

La Norville 01 64 90 20 64

• Piscine de Breuillet 01 64 58 56 56

• Piscine de Brétigny-sur-Orge 01 60 84 67 21

• Piscine de Ste-Geneviève-des-Bois 01 69 25 59 95

• Piscine de Morsang 01 69 46 09 59

• Piscine de St Michel-sur-Orge 01 69 80 96 16

• Ramassage des déchets : Siredom, géré par la

Communauté d'Agglomération de Coeur d'Essonne :

0 800 293 991

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

DIVERS

• Crédit Agricole 7 Grande Rue 01 69 14 13 80

• Caisse d'Épargne 16 Grande Rue 0 821 010 407

(appel à 0,12€ TTC/mn maxi)

• La Poste Grande Rue 3631 (Numéro vert)

HORAIRES : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

et de 14h30 à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h.

• SNCF Transilien 36 58 (0,25 € TTC/mn)

• Hôtel des Impôts 29 avenue du Général de Gaulle, Arpajon. Fermé les jeudis après-midis 01 69 26 84 00

• Recette perception 17 rue Victor Hugo, Arpajon. Fermée les jeudis après-midis 01 60 83 41 63



Sarl BESSIERES



- Maçonnerie
- Couverture
- Zinguerie

4 chemin des sablons
91590 BOISSYLE CLITTE
www.sarl-bessieres.fr

Tél : 01 60 80 22 44
port. : 06 09 27 81 45

- INFORMATIQUE -



M2i

Particuliers et entreprises

- Installation et dépannage
- Récupération des données
- Vidéosurveillance et alarmes
- Vente de matériels et logiciels

services@informatique-m2i.fr
5 ter chemin de la Vignière
ZA de la Marrière
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX



Tél. : 01.64.90.55.58

COLAS
Ile-de-France
Normandie

LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES
AU SERVICE DE NOS CLIENTS

- Infrastructures routières
- Production, recyclage des matériaux
- Réhabilitation de réseaux

Agence Etampes
Route de Bréves-les-Sceillés
91150 Etampes
01 69 92 15 20 - etampes@colas.kah.com
www.colas-france.fr

TAXI MAROLLES EN-HUREPOIX

7 jours sur 7

Toutes distances • Colis express • Gares • Aéroports

Malades assis : entrée et sortie d'hospitalisation
Radio et chimiothérapie - Rééducation - Dialyse, etc.

Véhicule 6 passagers

Voiture 06 07 53 01 76

Thierry MARIE

Achats - Ventes
Locations - Divisions
Estimations gratuites

AGENCE DE MAROLLES
14 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX
Tél. : 01 64 56 90 90
isg.marolles@wanadoo.fr

Concevoir,
aménager, entretenir,
tailler, arroser

Tél. : 01 60 81 17 17
Fax : 01 64 59 96 46

3, rue Thomas Edison • 91630 Guibeville
www.arbres-et-paysages.fr

SFRE
TRAVAIL PUBLIC
VID

ZONE INDUSTRIELLE
35 avenue des Grands
91150 ETAMPES

01 69 78 19 90
sfre@stiro.fr

Vous avez un projet immobilier ?

Contactez votre conseiller immobilier CAPIFRANCE
sur Marolles En Hurepoix et ses environs

Vincent ANDRADE
06 50 62 08 10
vincent.andrade@capifrance.fr
N°C 03308348 4300

www.capifrance.fr



Toute une équipe à votre service

AUTO **HABITATION** **PLACEMENTS** **SANTÉ**

MOTO ASSURANCES

01 64 56 80 60

FCA

15 rue des noblets
91770 SAINT-VRAIN



- ECLAIRAGE PUBLIC
- SIGNALISATION TRICOLORE
- ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. QUEKENBORN

7 chemin de la marnière - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tél. : 01 69 88 80 12 - Fax : 01 69 88 09 11

Bruno NOËL
S.A.R.L.

PEINTURE - DÉCORATION
RAVALEMENTS - VITRERIE
REVÊTEMENTS SOLS & MURS

Tél. : 01 60 82 04 33 - Fax : 01 60 82 29 35
Email : sarl.bruno.noel@gmail.com
5 Chemin de la marnière - 91630 Marolles-en-Hurepoix

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Sic CHATEAU - PATTARO

Tél : 01 69 14 82 67 Fax : 01 64 56 28 11
www.chateaupattaro.fr e-mail : chateau.pattaro@wanadoo.fr
Adresse : 12 Grande Rue - 91630 AVRAINVILLE

DÉPANNAGE CHAUDIÈRES FUEL ET GAZ
CONTRAT D'ENTRETIEN - PIÈCES DÉTACHÉES - SAV

DÉPAN'EAU-GAZ

Tél : 01 60 82 39 78 Fax : 01 64 56 28 11
www.depaneaugaz.fr e-mail : depan.eau-gaz2@wanadoo.fr




Floralia

Toutes compositions florales
Naissances Mariages Décès

15 avenue Charles de Gaulle CB par téléphone
91630 Marolles-en-Hurepoix Tél. : 01 64 56 91 08



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Vitrerie
Revêtements de sols et murs

J.-C. & P. BLUM

Tél./Fax 01 69 14 86 07
31, Grande Rue
91630 Marolles-en-Hurepoix

S.N. LONGIPONT VERT
Paysagiste
Maçonnerie paysagère
23 Parc Gaillon
91630 Marolles en Hurepoix

CHAMBERT Didier 07.61.61.75.12
DENIS Michel 07.61.90.82.27
Bureau 01.64.56.84.83
snlongipontvert@gmail.com



MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE
Restauration des Monuments
Historiques
Patrimoine ancien
Qualibat : 2112 - 2183

01 64 56 13 94
Fax : 01 64 56 09 03
1, rue du C.D. 8 • 91770 SAINT-VRAIN

